

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	9 - 17	3
A. Ouverture de la session	9	3
B. Nomination de nouveaux membres	10	3
C. Election du bureau	11	3
D. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	12 - 13	3
E. Observateurs	14 - 16	4
F. Questions diverses	17	5
III. DEBAT GENERAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND	18 - 85	6
IV. PREPARATION ET ADOPTION DU RAPPORT QUI SERA PRESENTE PAR LE COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION	86 - 91	18

Annexes

I. Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la quinzième session	26
II. Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information	28

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité de l'information et le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé le rapport du Comité ainsi que les recommandations de son Groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. Le Comité de l'information a décidé à sa session d'organisation de 1980 que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé les rapports du Comité² et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60, 44/50 et 45/76). A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité de l'information et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 46/73 A et B du 11 décembre 1991). Elle a en outre prié le Comité de lui rendre compte à sa quarante-septième session.

4. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et à sa quarante-quatrième session, le Népal.

5. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité de l'information, de porter de 74 à 78 le nombre des

membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité de l'information, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. A sa quarante-septième session, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité de l'information, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. Le Comité se compose des Etats Membres suivants :

Algérie	Ghana	Portugal
Allemagne	Grèce	République arabe
Argentine	Guatemala	syrienne
Bangladesh	Guinée	République de Corée
Bélarus	Guyana	République-Unie de
Belgique	Hongrie	Tanzanie
Bénin	Inde	Roumanie
Brésil	Indonésie	Royaume-Uni de
Bulgarie	Iran (République	Grande-Bretagne et
Burkina Faso	islamique d')	d'Irlande du Nord
Burundi	Irlande	Sénégal
Chili	Italie	Singapour
Chine	Jamaïque	Slovaquie
Chypre	Japon	Somalie
Colombie	Jordanie	Soudan
Congo	Kenya	Sri Lanka
Costa Rica	Liban	Togo
Côte d'Ivoire	Malte	Trinité-et-Tobago
Cuba	Maroc	Tunisie
Danemark	Mexique	Turquie
Egypte	Mongolie	Ukraine
El Salvador	Népal	Uruguay
Equateur	Niger	Venezuela
Espagne	Nigéria	Viet Nam
Etats-Unis d'Amérique	Pakistan	Yémen
Ethiopie	Pays-Bas	Yougoslavie
Fédération de Russie	Pérou	Zaïre
Finlande	Philippines	Zimbabwe
France	Pologne	

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

9. La séance d'organisation de la quinzième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 10 mai 1993. En l'absence du Président sortant, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général à l'information au nom du Secrétaire général. Après l'élection du bureau, le Président et le Sous-Secrétaire général ont fait des déclarations (voir annexes I et II).

B. Nomination de nouveaux membres

10. Le Comité a souhaité la bienvenue aux représentants de la République de Corée et du Sénégal, nouveaux membres du Comité.

C. Election du bureau

11. Conformément au principe de la rotation géographique, le Comité a élu les membres suivants du bureau pour la période 1993-1994 :

Président : M. Mansoor Suhail (Pakistan)

Vice-Présidents : M. Alejandro H. Nieto (Argentine)
M. Philemon K. Chokwe (Kenya)
M. Stanislaw Konik (Pologne)

Rapporteur : M. Niall Holohan (Irlande)

D. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

12. A sa séance d'organisation, le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail suivants³ :

1. Ouverture de la session.
2. Nomination de nouveaux membres.
3. Election du bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
5. Débat général et examen des questions de fond :
 - a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
 - b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

6. Etablissement et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

7. Questions diverses.

13. La quinzième session du Comité de l'information s'est poursuivie avec la tenue de séances de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 28 mai 1993. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités en matière de communication des pays en développement, demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 46/73 B du 11 décembre 1991 et au paragraphe 17 de sa résolution 47/73 B du 14 décembre 1992⁴;

b) Rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du système touchant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, présenté comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 47/73 B⁵;

c) Rapport du Secrétaire général sur la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière de publications, présenté comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 47/73 B⁶;

d) Rapport du Secrétaire général sur les publications régulières et les publications les plus importantes du Département de l'information, présenté comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale à l'alinéa e) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B⁷;

e) Rapport du Secrétaire général sur les centres d'information des Nations Unies en 1992 : allocation des ressources, présenté comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 47/73 B⁸;

f) Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à d'autres bureaux des Nations Unies, tout en préservant l'autonomie fonctionnelle des centres, présenté conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution 47/73 B⁹;

g) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), présenté conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution 46/73 B¹⁰;

h) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement, la remise en service et la création de centres d'information des Nations Unies, présenté conformément à la décision prise par le Bureau du Comité à sa séance du 10 février 1993¹¹.

E. Observateurs

14. Les Etats Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche,

Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bolivie, Botswana, Croatie, Gabon, Guinée-Bissau, Haïti, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Malawi, Panama, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République tchèque, Suriname, Suède et Zambie. Les représentants du Saint-Siège et de la Suisse ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

15. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont également participé à la session.

16. En outre des représentants de l'Organisation internationale des journalistes et de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU ont participé en qualité d'observateurs.

F. Questions diverses

17. Le Comité de l'information a décidé de mener de nouvelles consultations officieuses par l'intermédiaire du bureau, des porte-parole des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine.

III. DEBAT GENERAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND

18. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les Etats membres du Comité ci-après, ou en leur nom : Argentine, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark (au nom de la Communauté européenne), Equateur, Fédération de Russie, Finlande (au nom du Groupe d'Etats d'Europe occidentale et autres Etats), Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Népal, Niger, Pakistan, Pérou, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Tunisie (au nom des Etats membres du Maghreb arabe), Ukraine, Yémen et Zimbabwe. Les observateurs du Gabon, d'Israël et de la République tchèque ont également fait des déclarations. Sur l'invitation du Comité, les représentants de l'UNESCO, du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF, de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et de l'Organisation internationale des journalistes ont fait des déclarations.

19. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur les questions de fond dont était saisi le Comité ont évoqué le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales, dû à la fin de la guerre froide. Le monde se tournait vers l'Organisation pour trouver des solutions à ses problèmes, et tous les orateurs ont convenu qu'il fallait fournir rapidement une information sérieuse sur ce que l'Organisation pouvait et ne pouvait pas faire. L'Organisation devait élaborer une nouvelle stratégie de communication efficace.

20. La diffusion rapide d'une large information à tous les peuples du monde, dans l'esprit de "nous, les peuples", comme il est stipulé dans la Charte des Nations Unies, était d'une importance capitale. L'Organisation ne pouvait réussir que si l'opinion publique était bien informée, il fallait donc élargir et mieux cibler les informations destinées au grand public. Il fallait, selon la formule d'une délégation, "former" l'opinion publique. De l'avis de nombreux orateurs, c'était dans le monde en développement que le besoin d'informations au sujet de l'Organisation des Nations Unies se faisait tout particulièrement sentir.

21. Toutes les délégations ont convenu qu'il fallait faire preuve d'imagination et introduire des idées neuves afin de sensibiliser l'opinion publique mondiale aux problèmes internationaux à venir et prévoir des solutions. Bon nombre d'intervenants ont noté la large publicité faite aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix tout en estimant, pour reprendre les termes d'une délégation, qu'il ne fallait pas seulement s'attacher à l'aspect dramatique des conflits, mais rendre l'espoir.

22. Tous les intervenants ont souligné l'importance de maintenir la pratique du consensus au sein du Comité, ainsi que la nécessité de renforcer ce dernier, de manière à lui permettre de s'acquitter des importantes tâches nouvelles qu'exigeait la montée des espérances. Un orateur, s'exprimant au nom de plusieurs délégations, a fait valoir que le consensus n'était pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer les travaux du Département de l'information.

23. Toutes les délégations ont évoqué la révolution de l'information qui bouleversait le monde. Le pouvoir croissant de l'information et son accessibilité grandissante suscitaient, leur semblait-il, chez toutes les nations un désir de plus en plus vif d'avoir accès à une information libre et équilibrée. De nombreux intervenants ont exprimé leur attachement au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La priorité, à leur avis, devait être donnée aux besoins des pays en développement dont les infrastructures en matière de communication devaient être renforcées de manière à remédier au déséquilibre existant dans les flux d'informations. Ces orateurs

ont souligné le lien essentiel qui existait entre communication et développement. Ils ont estimé que, sans accès aux moyens de communication, les nouvelles démocraties et les pays en développement ne seraient pas en mesure de faire entendre leurs aspirations et leurs opinions.

24. Toutes les délégations ont loué les travaux de l'UNESCO et les activités menées dans le cadre de son Programme international pour le développement de la communication¹², qui vise à répondre aux besoins rapidement croissants des pays en développement, en particulier de ceux où le processus démocratique va de pair avec la naissance de médias indépendants et pluralistes. Elles se sont félicitées de la coopération instaurée entre le Département de l'information et l'UNESCO pour la réalisation d'importantes activités comme les séminaires de Windhoek et d'Alma Alta pour le développement d'une presse indépendante et pluraliste dans leurs régions respectives. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'organisation, en 1994, du séminaire de Santiago (Chili) sur le thème du rôle de la presse rurale au service de l'environnement et du développement. Une délégation s'est déclarée disposée à accueillir un séminaire analogue pour la région du Moyen-Orient.

25. De nombreux orateurs ont déclaré que la liberté de la presse était inséparable des libertés universelles fondamentales d'information et d'expression. Ils se sont élevés contre les tracasseries infligées aux journalistes partout dans le monde. Un orateur, s'exprimant au nom de plusieurs délégations, a rendu hommage aux 60 journalistes morts au cours de l'année écoulée dans l'exercice de leurs fonctions. Un intervenant, représentant l'Organisation internationale des journalistes, a déclaré que le journalisme devenait une profession de plus en plus dangereuse et rappelé que le Directeur général de l'UNESCO avait fait une déclaration importante à ce sujet à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse.

26. Un certain nombre de délégations ont affirmé qu'il fallait procéder au transfert de technologie aux pays en développement et aux pays à économies en transition. Plusieurs délégations ont fait part de leur déception devant le peu d'empressement mis par les pays développés à fournir des fonds pour le développement des communications. Elles estimaient que l'Organisation des Nations Unies devait y contribuer; un intervenant a fait toutefois observer qu'on ignorait quelles étaient les possibilités d'assistance des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Le programme de formation de journalistes de radio, de télévision et de la presse du Département était une heureuse initiative à cet égard. Un intervenant a également mentionné les disparités existantes entre les pays du monde en développement.

27. Une délégation s'est élevée contre la violation de sa souveraineté nationale commise au nom de la libre circulation de l'information et a allégué que la poursuite de certaines émissions radiophoniques destinées à son pays constituait une violation de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments internationaux. Une autre délégation, dans l'exercice de son droit de réponse, a déclaré que son pays ne souhaitait pas prolonger les affrontements verbaux du passé mais aborder les questions importantes telles que le renforcement des programmes d'information et de diffusion auprès du grand public. La première délégation a alors fait observer que cette dernière n'avait pas contesté le bien-fondé de ses affirmations.

28. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Comité, le Directeur de la Division de la communication de l'UNESCO a souligné la précarité de la situation des médias indépendants de la plupart des nouvelles démocraties, et ce pour de multiples raisons : état désastreux des finances; manque d'expérience professionnelle; équipements désuets; impôts; manque de papier journal; et adoption de nouvelles législations peu favorables à l'application des principes

démocratiques et à la liberté de la presse. On risquait fort de voir les nouvelles démocraties revenir à leurs méthodes autoritaires. Communication, participation et développement formaient un tout. Le Programme international pour le développement de la communication avait été créé pour aider les pays qui n'avaient pas accès, ou qui n'avaient qu'un accès limité, aux moyens de communication.

29. Tous les orateurs qui se sont exprimés sur la question des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information ont félicité le nouveau Sous-Secrétaire général à l'occasion de sa nomination et lui ont exprimé leur satisfaction de l'étude d'ensemble de la nouvelle structure du Département – étude qui ouvrait le champ à ample réflexion – ainsi que des objectifs progressistes qu'il se proposait de réaliser.

30. De nombreuses délégations ont salué l'esprit novateur et la nouvelle direction imprimés au Département, en particulier l'importance accordée aux activités de "diffusion" et de "promotion". La politique du nouveau Sous-Secrétaire général, leur semblait-il, pouvait être d'une importance capitale pour l'amélioration de la production et le renouvellement du Département de l'information. Une délégation a regretté que le poste de chef du Département ait été affecté du rang de Sous-Secrétaire général, en particulier au moment où les tâches confiées au Département ne cessaient d'augmenter.

31. De l'avis d'une délégation, la politique du Département en matière de communications ne devait pas viser uniquement à informer, elle devait inciter à l'action. Tous les intervenants ont convenu que le Département devait trouver des moyens plus efficaces d'atteindre l'opinion publique. Une délégation a estimé qu'il fallait mettre au point des stratégies sectorielles, et que le Département de l'information devrait transmettre le message des Nations Unies par tous les moyens qui auraient un effet "multiplicateur". Un certain nombre d'intervenants ont jugé que le Département devait mieux cibler ses publics. De l'avis d'une délégation, le Département pouvait et devait déceler les questions qui allaient occuper la scène internationale. Il devait aussi, de l'avis général, utiliser pleinement les technologies nouvelles.

32. En ce qui concerne la composition du personnel du Département, un certain nombre de représentants ont évoqué l'importance de la répartition géographique équitable des postes. L'Afrique noire et l'Afrique francophone devaient être plus largement représentées, de l'avis de plusieurs orateurs. Une délégation a signalé que les femmes d'Afrique francophone n'étaient pas représentées au sein du Département. Les autres groupes linguistiques existants devaient être représentés, comme l'était le groupe anglophone. De l'avis de plusieurs délégations, il fallait procéder à une répartition équitable des postes tant sur le plan linguistique que géographique.

33. Une délégation a estimé qu'il fallait assurer la rotation du personnel du Département et ne pas maintenir trop longtemps les mêmes fonctionnaires sur le terrain. Il fallait également procéder à un examen de l'organisation des carrières du personnel de la bibliothèque Dag Hammarskjöld.

34. Un certain nombre de représentants ont souligné que le Département de l'information devait revoir en permanence les priorités assignées à ses activités d'information et supprimer les activités découlant de mandats périmés. De l'avis de nombreuses délégations, les hauts fonctionnaires devraient pouvoir utiliser de façon souple les ressources budgétaires, afin d'être à même de répondre à tout nouvel événement important.

35. De nombreux intervenants ont souligné l'importance de la coopération interinstitutions, comme moyen de permettre à l'Organisation de parler

véritablement d'une seule voix, d'assurer la couverture la plus complète de ses activités et de maximiser l'utilisation de ressources de plus en plus rares. A cet égard, ils ont appuyé les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) et le rôle de chef de file joué par le Département au sein de ce Comité. Le représentant du FNUAP a souligné l'importance cruciale que revêtait la coopération des organismes des Nations Unies pour la sensibilisation de l'opinion publique aux incidences sociales, économiques et sur l'environnement des questions relatives à la population. Plusieurs orateurs ont fait observer que la coopération interinstitutions pourrait permettre de renforcer la participation des populations au développement. Une délégation a souhaité que le Département mette au point un programme modèle des Nations Unies, qui permettrait de faire connaître l'Organisation aux écoles de son pays.

36. A propos de la diffusion d'informations relatives aux activités résultant de décisions de l'Assemblée générale, les délégations se sont félicitées des importants travaux réalisés par le Département au cours de l'année écoulée. Les intervenants ont noté les nombreuses activités consacrées aux questions importantes de maintien et de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive auxquelles ils étaient particulièrement attachés. Plusieurs d'entre eux ont mentionné tout particulièrement l'affiche sur le maintien de la paix et exprimé l'espoir qu'elle serait distribuée à tous les enfants du monde dans toutes les langues actuelles de l'Organisation. Un certain nombre d'orateurs ont noté l'importance de la dimension "information" dans la planification de toutes les opérations de maintien de la paix afin de contribuer à leur succès. Plusieurs orateurs ont noté que la diffusion d'informations précises sur la nature et les objectifs des opérations de maintien de la paix était indispensable pour faire comprendre ce que l'on pouvait réalistement attendre des activités de l'Organisation des Nations Unies.

37. Un certain nombre d'orateurs ont noté que l'importante publicité donnée au rôle des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix dans le monde pouvait masquer l'importance des autres activités de l'Organisation. Le Directeur de la Division des affaires publiques du PNUD a fait observer que les guerres civiles, la récession économique et d'autres événements faisaient obstacle à la réalisation des objectifs de développement. Les programmes de lutte contre le sida et les programmes en faveur des réfugiés, par exemple, en souffraient beaucoup. Pour reprendre ses propres termes, cela se traduisait par un "grave retard dans le calendrier des activités de développement de notre planète".

38. De nombreux intervenants ont estimé que la diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation dans le domaine du développement était d'une importance capitale et devait être élargie. Plusieurs orateurs ont dit que la paix et le développement formaient un tout et que l'"Agenda pour la paix" devait être suivi d'un "agenda pour le développement".

39. De nombreux orateurs ont souligné l'importance qu'ils attachaient au Sommet mondial pour le développement social, prévu pour 1995, et ont souhaité que le Département de l'information axe ses activités sur cette importante manifestation. L'un des intervenants l'a qualifié de "Sommet des gens". De nombreux intervenants ont également indiqué que le cinquantième anniversaire des Nations Unies en 1995 serait une excellente occasion d'examiner les réalisations des Nations Unies et ses plans stratégiques pour le siècle à venir.

40. S'agissant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de nombreux orateurs ont rendu hommage au Département pour la façon dont il avait assuré la promotion et les services de cette manifestation. Ils ont exprimé l'espoir que le Département apporterait le même appui aux

importantes conférences à venir. Plusieurs orateurs ont noté que la coopération du Comité commun de l'information des Nations Unies avait contribué au succès de la Conférence, qui traitait de questions nouvelles. Un orateur a fait observer que la Conférence avait été l'occasion d'associer le secteur privé aux activités d'information, ce qui était une précieuse initiative.

41. De nombreuses délégations ont parlé de l'importance qu'elles attachaient à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, à la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de juin 1993, ainsi qu'à l'Année internationale de la famille qui serait célébrée en 1994. Une autre délégation a fait observer qu'il fallait aussi prévoir un programme d'informations pour la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui devait se tenir à Istanbul en 1996. Deux délégations ont également demandé l'établissement d'un programme d'informations à l'échelle du système sur Tchernobyl, pour marquer le dixième anniversaire de la catastrophe et appeler l'attention sur ses effets dangereux et durables.

42. Plusieurs délégations ont exprimé leur attachement aux activités relatives à la Palestine et à l'Afrique du Sud et rendu hommage au Département pour la qualité de ses travaux. Une délégation a été d'avis qu'il fallait continuer à diffuser des informations sur l'Afrique du Sud jusqu'à l'achèvement du processus démocratique. Une autre a appuyé les travaux du Département sur les questions de décolonisation.

43. Commentant les deux rapports sur les publications et sur la politique en matière de publications soumis au Comité, plusieurs orateurs ont souligné l'importance fondamentale que celles-ci revêtent dans le programme d'information du Département, et ont estimé qu'elles devraient constituer un thème important des débats du Comité de l'information. Plusieurs orateurs ont suggéré de réduire les dépenses grâce à une meilleure utilisation des moyens internes d'impression et de traduction. Nombre d'entre eux ont estimé qu'il serait bon d'accorder plus d'importance à la commercialisation et à la rentabilité des publications, lorsqu'elles s'y prêtent, et de laisser le marché déterminer leur valeur marchande. Ce serait aussi un moyen d'accroître les ressources du Département. A cet égard, une délégation a proposé de constituer un sous-comité chargé d'explorer les moyens de commercialiser au mieux certaines publications, et de formuler des recommandations.

44. Certains orateurs ont estimé que cette idée, bien que théoriquement intéressante, risquait d'avoir pour effet, dans les pays en développement, de priver de ces publications les personnes qui en avaient le plus besoin. Un orateur a estimé que tous les périodiques des Nations Unies devraient être disponibles gratuitement dans tous les pays.

45. Certains orateurs ont formulé des commentaires favorables sur les publications du Département telles que la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies, Afrique : Relance et Forum du développement. En ce qui concerne cette dernière publication, plusieurs délégations ont estimé que sa suspension risquait de faire passer au second plan les problèmes économiques et sociaux. Une délégation a indiqué que l'édition chinoise de la Chronique de l'ONU était très bien accueillie. Plusieurs délégations ont estimé au demeurant que les publications ne touchaient pas suffisamment le monde en développement. A leur avis, celles-ci devraient être plus nombreuses et publiées dans d'autres langues, surtout en français. Une délégation a demandé que soient publiées des brochures en bengali pour informer les ressortissants de son pays des activités de maintien de la paix de l'ONU. Une autre a mis en garde le Groupe de la cartographie du Département contre certaines inexactitudes.

46. Au sujet de l'intégration de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le Département de l'information, de nombreux orateurs ont bien accueilli l'idée de transformer celle-ci en une instance dynamique d'échanges intellectuels et culturels et d'en faire un instrument de contacts internationaux. Une délégation a cependant souligné la nécessité de prévoir avec réalisme les moyens de mise en oeuvre et de tenir compte des contraintes financières.

47. De nombreux orateurs ont souligné la place importante qu'occupait la radio dans les programmes d'information du Département. Il s'agissait à leurs yeux d'un moyen direct et pratique de toucher la population des pays en développement et de permettre ainsi au Département de l'information d'atteindre efficacement toutes les régions du globe. Un orateur a fait observer que la radio était particulièrement importante dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui était la plus peuplée. Un autre a demandé que le népalais soit inclus dans les programmes radiophoniques du Département tandis qu'une autre délégation a souhaité une relance des émissions en japonais.

48. Une délégation a félicité le Département pour ses services de radiodiffusion en Afrique mais elle a souligné que les stations de radio africaines avaient un urgent besoin de disposer d'encore plus d'informations. Un orateur a estimé que la radio jouait un rôle important pour les missions de la paix, notamment celles envoyées en Namibie et au Cambodge.

49. Plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par la possibilité pour l'Organisation d'avoir sa propre station radio à ondes courtes. Pour des motifs budgétaires, un orateur a estimé qu'il faudrait trouver d'autres moyens de diffusion, en utilisant notamment le réseau existant de stations nationales, internationales et autres. A cet égard, il a aussi été suggéré d'utiliser les installations de radiodiffusion de l'Université pour la paix.

50. De nombreuses délégations ont évoqué l'intérêt des communiqués de presse quotidiens publiés par le Département, les jugeant extrêmement utiles pour tenir les médias et les délégations correctement informés. On a souligné qu'ils étaient particulièrement importants pour les missions permanentes les plus modestes. De nombreux orateurs ont demandé instamment que leur publication se poursuive. L'un d'eux a demandé que tous les efforts soient faits pour assurer la parité du français et de l'anglais dans les communiqués de presse consacrés aux séances.

51. Le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU a estimé que la rénovation des services de presse ne faisait pas suffisamment appel à des consultations avec son organisation. Un dialogue suivi sur ce sujet était nécessaire, car le concours de professionnels était indispensable pour expliquer partout dans le monde les activités de l'ONU. L'orateur a en outre estimé que la désignation d'un porte-parole du Conseil de sécurité faciliterait la diffusion d'informations dans cet important domaine. Cette idée a été appuyée par une délégation. Il était en outre nécessaire de faciliter l'accès aux documents, notamment aux rapports du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Plusieurs orateurs ont été d'avis que les moyens dont disposait le Département, notamment en matière d'accréditation et de documentation, demeuraient insuffisants. Deux orateurs ont suggéré de constituer un petit groupe d'étude chargé d'examiner les moyens de remédier à cette situation.

52. Plusieurs délégations ont remercié le Bureau du porte-parole du Secrétaire général pour les réunions d'information qu'il organise chaque jour. De nombreux orateurs ont reconnu que des pressions accrues s'exerçaient sur ce bureau et ont souligné le rôle important qu'il jouait pour favoriser la compréhension entre le Secrétaire général et les Etats Membres. S'agissant des réunions d'information, une délégation a suggéré que le Sous-Secrétaire général à l'information organise

des réunions mensuelles à l'intention des Etats Membres pour les informer des importants faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies.

53. En ce qui concerne les questions abordées dans les trois rapports sur les centres d'information des Nations Unies dont le Comité était saisi, toutes les délégations ont souligné l'importance croissante de ces centres qui, à leur avis, avaient un rôle capital à jouer dans la nouvelle stratégie du Département en matière de diffusion et de promotion. Dans le même temps, certains orateurs ont attiré l'attention au cours du débat sur la nécessité d'améliorer la productivité en utilisant de façon plus rationnelle et plus efficace les ressources limitées. De nombreuses délégations ont considéré que l'intégration des services était le meilleur moyen d'atteindre ce but important. Beaucoup d'autres ont estimé plus urgent d'établir un meilleur équilibre dans la répartition des ressources disponibles entre les centres établis dans les pays développés et dans les pays en développement.

54. De nombreux orateurs favorables à l'intégration des centres d'information aux bureaux extérieurs du PNUD et à d'autres bureaux des Nations Unies ont noté que des résultats positifs avaient été obtenus sans porter atteinte à l'autonomie fonctionnelle des centres. Une délégation, favorable à l'intégration, a estimé que ce processus ne devrait pas se limiter aux 18 centres déjà intégrés, mais ne devrait pas non plus se développer en l'absence de textes réglementaires appropriés. A son avis, il faudrait aussi l'étendre aux centres situés dans les pays développés.

55. D'autres orateurs ont appuyé en principe l'idée d'une image "unifiée" de l'Organisation sur le terrain, mais ont présenté des objections concernant certains aspects du processus d'application. Une délégation a dit qu'il était nécessaire d'accroître les effectifs du personnel des centres intégrés et qu'à cet égard, le recrutement de personnel local ainsi que la création de fonctionnaires nationaux de l'information étaient importants. Une autre a déclaré que son pays s'opposait à l'idée de déléguer aux représentants résidents du PNUD des pouvoirs touchant l'administration des centres intégrés.

56. Certaines délégations ont estimé que l'intégration ne devrait pas être poussée plus loin avant d'être examinée de façon approfondie par le Comité. Les orateurs ont déclaré qu'à leur avis, les critères et les buts de l'intégration avaient besoin d'être mieux définis.

57. De nombreux orateurs ont estimé que la situation géographique des centres devait répondre aux besoins tant de l'Organisation que des Etats Membres. A leur avis, les centres représentaient une importante source d'informations, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition.

58. S'agissant de la répartition des ressources, il convenait, de l'avis de plusieurs orateurs, de maintenir les centres là où ils pouvaient avoir le plus d'influence. Certaines délégations ont fait observer que les intérêts des pays, tant développés qu'en développement, seraient mieux préservés si l'on rationalisait le système des centres d'information des Nations Unies pour le rendre plus efficace et plus productif. D'autres ont d'ailleurs fait valoir que les locaux revenaient trop cher dans les pays développés, où l'Organisation était déjà largement connue. Il était anormal que les pays riches absorbent la majeure partie du budget des centres alors que les pays disposant de moyens limités devaient faire des contributions supplémentaires, ont fait remarquer certains. Une délégation a suggéré de réduire progressivement l'importance des centres les plus coûteux et d'utiliser les économies qui pourraient être ainsi réalisées pour créer de nouveaux centres et pour renforcer ceux qui existaient déjà dans les pays en développement.

59. Une délégation a suggéré de créer un réseau de petits centres placés sous la supervision d'un grand centre régional déjà établi, afin de fournir le volume maximum d'informations au public le plus vaste possible.

60. Un certain nombre de délégations ont fait observer que la politique d'intégration avait entraîné la suppression de plusieurs postes de directeur de centre ainsi que celle de plusieurs centres. Un orateur a estimé que le Corps commun d'inspection aurait dû être consulté, puisque la création des centres avait résulté d'une décision de l'Assemblée générale.

61. Plusieurs orateurs ont fait observer que l'Afrique supportait tout le poids de ces nouvelles mesures sans pour autant être consultée ni recevoir d'explications claires. Les centres de Bujumbura et de Brazzaville étaient des anomalies : les locaux étaient gratuits mais il n'y avait pas de directeur, a indiqué l'un des orateurs. Un autre a fait observer qu'à Dakar, où le centre couvrait toute une région, le Directeur n'avait même pas les ressources suffisantes pour se rendre dans les pays relevant de sa compétence.

62. Plusieurs orateurs ont estimé que l'intégration n'était pas la solution appropriée en Afrique, pas plus que dans le reste du monde en développement. Au moment même où l'Organisation avait besoin de mener une campagne d'information plus vigoureuse et où soufflait si fort le vent de la liberté, il semblait illogique, au dire d'un orateur, de prendre des mesures de restriction dans ces importantes régions.

63. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que toutes les dispositions de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale devaient être appliquées, y compris la recommandation concernant la création d'un centre d'information à Sanaa et le renforcement des centres de Dar es-Salam, de Dakar, de Téhéran et de Bujumbura. Plusieurs représentants ont demandé pourquoi le poste de Ouagadougou n'avait pas été pourvu. Un orateur a demandé l'ouverture d'un nouveau centre au Gabon. Un autre a réaffirmé que sa délégation souhaitait la création d'une antenne d'information au sein du bureau du PNUD.

64. Une délégation a proposé de fournir les locaux, le matériel et les rémunérations nécessaires pour la création d'un petit centre à Bratislava. Un autre a formulé l'espoir de voir bientôt s'ouvrir le centre de Conakry. Une autre délégation s'est félicitée de la coopération accrue entre le Département de l'information et l'Université pour la paix au Costa Rica, en formulant l'espoir que l'Université pourra également servir de centre d'information des Nations Unies.

65. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt un rapport qui devait être présenté, lors de la prochaine session du Comité de l'information, sur les 18 déjà intégrés aux bureaux extérieurs du PNUD. Une délégation a demandé des détails précis sur la responsabilité des administrateurs et sur le partage des ressources dans les centres intégrés. Une autre a demandé un rapport sur les aspects quantitatifs et qualitatifs du fonctionnement des centres pendant la période d'essai en cours. Un orateur a demandé que ce rapport contienne les observations et les recommandations formulées par les utilisateurs locaux des divers centres.

66. En ce qui concerne l'efficacité des méthodes et des politiques suivies par les centres en général, plusieurs délégations ont estimé que les centres devaient jouer un rôle accru en communiquant à l'Organisation les informations qu'ils recueillaient, afin de soutenir les efforts de celle-ci en matière de diplomatie préventive. Un orateur a estimé qu'il ne convenait guère de confier cette tâche aux centres d'information qui assumaient déjà suffisamment de responsabilités. L'un des orateurs a évoqué la coopération entre l'Université

pour la paix et le Département. De l'avis de certaines délégations, des efforts plus intensifs devaient être faits pour obtenir la participation des milieux universitaires, des organes d'information et des organisations non gouvernementales dans ce domaine. Un orateur a suggéré d'organiser, avec l'aide des centres, davantage de manifestations régionales pour les organisations non gouvernementales et, par exemple, une réunion des organisations non gouvernementales de la Fédération de Russie.

67. Quant aux bureaux provisoires créés dans certaines républiques de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques, de nombreux orateurs ont estimé qu'ils représentaient une étape importante vers l'intégration des activités de l'ONU en matière de coopération technique et d'information, et qu'ils constituaient donc des institutions utiles. Un orateur a indiqué, par exemple, que le bureau de Kiev avait obtenu des résultats positifs. En revanche, plusieurs orateurs ont formulé des réserves quant à ces bureaux provisoires, estimant qu'une décision intergouvernementale était nécessaire pour les créer et qu'il ne fallait pas s'incliner devant le fait accompli.

68. La relation entre le Comité et le Département a été analysée par un certain nombre d'orateurs. De nombreuses délégations ont été d'avis que le Comité de l'information devrait définir les priorités et énoncer les grands principes directeurs, et non pas s'occuper dans le moindre détail de la gestion du Département. Celui-ci, à son tour, devrait apporter des idées nouvelles, car l'échange d'informations entre le Département et le Comité revêtait une importance vitale. Les délégations ont estimé que les membres du Comité devraient être mieux informés des activités du Département en général, et qu'il faudrait donner à celles-ci plus de transparence.

69. Plusieurs délégations ont insisté pour que le Comité de l'information s'attaque, dans ses résolutions, à de nouveaux pôles d'intérêt, afin que les priorités du Département restent axées sur l'actualité. Une délégation, notant le caractère répétitif des résolutions antérieures, a estimé que le Comité de l'information devrait trouver de nouveaux sujets d'intérêt commun afin de renforcer l'action du Département de l'information.

70. A la clôture du débat, le Sous-Secrétaire général à l'information a fourni des renseignements complémentaires sur les activités du Département ainsi que sur les nouveaux problèmes auxquels celui-ci devait faire face, et il a répondu aux questions et remarques particulières formulées par les délégations. Il s'est déclaré sensible aux nombreuses manifestations de soutien suscitées par les activités du Département et de son personnel, et il a noté que toutes les observations faites contribueraient à inspirer une plus grande efficacité de promotion et de communication du message de l'ONU à ses audiences partout dans le monde.

71. S'agissant du prochain Sommet mondial pour le développement social, le Sous-Secrétaire général a souligné la nécessité de garder à l'esprit les personnes dans la mise au point de programmes d'information thématiquement intégrés, de mobiliser partout l'opinion publique et de favoriser un échange plus efficace d'informations sur les objectifs communs qui lient le Nord et le Sud, afin d'assurer que la totalité de la population mondiale considère comme siennes les préoccupations et les difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale.

72. Il a évoqué la vision de paix, de démocratisation et de développement proposée par le Secrétaire général comme un continuum exigeant coopération et interaction au sein de la famille des Nations Unies. L'organisation mondiale devrait continuer de prêter sa voix à la vague de démocratisation et à l'exigence de développement qui déferlaient sur la planète. Le Sous-Secrétaire

général, se référant au soutien que l'Organisation apporte par l'information aux processus électoraux et à la gestion démocratique des problèmes de société, a déclaré que l'ONU et sa famille d'institutions devaient répondre ensemble aux espérances légitimes en pareille matière.

73. En ce qui concerne la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies à d'autres bureaux extérieurs, le Sous-Secrétaire général a expliqué que les critères appliqués à ce processus procédaient de considérations pratiques et de la nécessité qu'une équipe unifiée de l'ONU "parle d'une seule voix". Les centres d'information intégrés continueraient de relever directement du Département de l'information dans l'exercice de leurs fonctions d'information et conserveraient pleinement leur autonomie fonctionnelle.

74. L'implantation géographique des centres d'information et l'affectation des ressources provenant du budget ordinaire aux fins du financement des activités de ces centres méritaient que le Comité leur accorde d'urgence une attention novatrice. Le Sous-Secrétaire général a fait remarquer que les conseils du Comité de l'information seraient nécessaires pour remédier aux injustices existant dans ce domaine. En ce qui concernait la mise en place des nouveaux centres et antennes d'information réclamés par un certain nombre de délégations, ainsi que l'accroissement des moyens ou la remise en service de centres existants tels que ceux de Bujumbura, Dar es-Salaam, Dhaka et Téhéran, la condition préalable essentielle à satisfaire impérativement était le plein accord de l'Assemblée générale et l'affectation par celle-ci des ressources humaines et financières supplémentaires nécessaires.

75. Le Sous-Secrétaire général a déclaré qu'avec ses ressources actuelles, le Département produisait des programmes radiophoniques hebdomadaires en 19 langues en vue de leur distribution à plus de 1 700 organes de radiodiffusion dans toutes les parties du monde. Il a dit qu'il partageait l'analyse faite par les délégations, selon laquelle la radio demeurait le moyen de communication le plus important, en particulier pour les pays en développement, et il a remercié diverses délégations pour la coopération des organes de radiodiffusion situés dans leurs pays respectifs qui fournissaient les moyens d'émission nécessaires aux programmes radiophoniques du Département. Ce dernier continuait d'établir des contacts avec d'autres organes de radiodiffusion en vue d'élargir le champ d'action de ses programmes.

76. Etant donné que le besoin d'étoffer les services radiophoniques allait grandir à mesure qu'on approcherait du cinquantième anniversaire de la fondation de l'ONU, le Sous-Secrétaire général a accueilli avec satisfaction la proposition faite par certaines délégations d'étudier plus avant la possibilité de créer une capacité de radiodiffusion exploitée par l'ONU et lui appartenant.

77. Dans le domaine du développement et de la promotion d'un pluralisme des médias, le Département poursuivrait les efforts qu'il avait entrepris conjointement avec l'UNESCO et d'autres organismes, notamment le PNUD, en vue d'organiser des séminaires sur cette question en Amérique Latine en 1994 et dans le monde arabe en 1995.

78. S'agissant des opérations menées par l'ONU au titre du maintien de la paix et des activités connexes d'information, le Sous-Secrétaire général a souligné qu'il importait de fournir les éléments d'information en temps opportun et de façon qu'ils soient "faciles à comprendre". Le Département continuerait de collaborer avec le Département des opérations de maintien de la paix pour déterminer les critères fondamentaux applicables à ces opérations en matière d'information.

79. Questionné au sujet de la vente des publications et matériaux d'information des Nations Unies, le Sous-Secrétaire général a expliqué que les activités d'édition de l'ONU constituaient un service public international visant à garantir que les informations utiles puissent être utilisées par quiconque, quel que soit son pouvoir d'achat, ainsi qu'à faire connaître les problèmes qui sont importants pour les Nations Unies mais ne suscitent pas toujours l'intérêt immédiat du grand public. A l'ONU, les ventes avaient pour objectif de permettre d'élargir la diffusion des publications sans frais supplémentaires et de recouvrer une partie des coûts d'édition.

80. Le Sous-Secrétaire général a noté l'appui apporté et l'intérêt manifesté par les délégations à plusieurs publications du Département, notamment Afrique : Relance. En réponse au soutien exprimé en faveur du Forum du développement dont la parution, pour des raisons financières, avait cessé le 31 décembre 1992, le Sous-Secrétaire général a assuré le Comité que le Département restait foncièrement attaché à l'idée d'une publication régulière sur les questions de développement et étudierait les moyens de combler cette lacune.

81. Le Sous-Secrétaire général a remercié les délégations pour l'appui qu'elles ont apporté aux propositions faites en faveur de l'ouverture de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld au public et de son fonctionnement en tant que centre culturel. A propos des actuelles activités extérieures de la Bibliothèque, il a signalé les services qu'elle fournissait au public par l'intermédiaire de 330 bibliothèques de dépôt dans 130 Etats Membres; les programmes de formation à la gestion et à l'utilisation de la documentation de l'ONU qu'elle organisait à l'intention des centres d'information, des bibliothèques de dépôt et des bibliothèques de référence tant dans le cadre du système des Nations Unies qu'en dehors de ce cadre; ses programmes d'orientation destinés aux représentants et experts des Etats Membres, aux établissements d'enseignement, aux organisations non gouvernementales et aux organes d'information accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'utilisation croissante de ses bases de données en ligne.

82. Eu égard aux diverses manifestations d'intérêt et de préoccupation enregistrées au sujet des services mis à la disposition des médias au Siège de l'ONU, le Sous-Secrétaire général a évoqué les efforts déployés par le Département au cours des derniers mois pour trouver des solutions à ce problème tenace. Il a accueilli avec satisfaction les propositions tendant à la création d'un petit groupe de travail chargé d'étudier les moyens de remédier aux déficiences actuelles dans la limite des ressources existantes. Le Département de l'information poursuivrait ses consultations avec l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et avec le service compétent du Secrétariat en s'efforçant de résoudre ces problèmes.

83. Le Sous-Secrétaire général a réitéré sa proposition de travailler en liaison permanente avec le Comité pour trouver une solution aux problèmes du Département. Il a exprimé l'espoir que cette offre serait prise en considération dans les recommandations du Comité.

84. De nouvelles demandes d'admission au Comité ont été ensuite examinées. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale de porter de 81 à 82 le nombre des membres du Comité et de soumettre à l'Assemblée générale la candidature du Gabon aux fins d'approbation (voir le projet de décision au paragraphe 88 ci-après).

85. Concernant la demande d'admission au Comité présentée par Israël, une délégation a déclaré qu'elle s'y opposait catégoriquement, car elle ne reconnaissait pas l'Etat en question et bien des publications officielles de cet

Etat n'étaient que pure propagande. Une autre délégation, prenant la parole au nom d'un certain nombre d'Etats arabes membres du Comité de l'information, s'est opposée à cette demande en faisant valoir qu'Israël continue d'occuper le territoire palestinien et qu'il ne respectait pas les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Une délégation a proposé le report de l'examen de la demande israélienne. Après l'intervention de plusieurs délégations, il a été enfin convenu, sans qu'il soit procédé à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de porter de 82 à 83 le nombre de membres du Comité de l'information et d'accepter la candidature israélienne (voir le projet de décision au paragraphe 89 ci-après).

IV. PREPARATION ET ADOPTION DU RAPPORT QUI SERA
PRESENTE PAR LE COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

86. A sa 10e séance, le 28 mai 1993, le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution A

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, profondément préoccupés par les disparités existant entre pays développés et pays en développement et par leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, "un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu" :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux, en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision, publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Epaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

e) S'efforcent, au-delà de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

- i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et à renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;
- ii) D'instaurer des conditions qui permettront aux pays en développement, ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux, ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;
- iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;
- iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait seconder les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B

Politique et action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le rôle essentiel que l'Assemblée générale doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

Réaffirmant également que le Secrétaire général doit veiller à ce que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, soit renforcée et améliorée, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale et des recommandations du Comité de l'information,

Prenant note de tous les rapports présentés par le Secrétaire général à la quinzième session du Comité de l'information,

1. Décide de consolider le rôle du Comité de l'information, qui est son principal organe subsidiaire chargé de formuler des recommandations ayant trait aux travaux du Département de l'information du Secrétariat;

2. Prie le Secrétaire général, en ce qui concerne la politique et l'action de l'Organisation en matière d'information, d'appliquer les

recommandations ci-après, conformément aux résolutions applicables de l'Organisation, en veillant, à cet égard, à ce que le Département de l'information :

a) Continue de diffuser, en coordination avec les services d'information des autres organismes compétents et conformément au plan à moyen terme de l'Organisation, au budget-programme et à leurs révisions, des informations sur les activités de l'Organisation concernant notamment :

- i) La paix et la sécurité internationales;
- ii) Le désarmement;
- iii) Les opérations de maintien de la paix et le rétablissement de la paix;
- iv) La décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes, dans le contexte de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
- v) La promotion et la protection des droits de l'homme et, dans ce contexte, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit se tenir en 1993;
- vi) L'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- vii) La promotion de la femme et le rôle de la femme dans la société;
- viii) La promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- ix) Les problèmes de développement économique et social, ainsi que la coopération économique internationale en vue de résoudre les problèmes de la dette extérieure;
- x) Les pays les moins avancés;
- xi) L'environnement et le développement;
- xii) L'élimination de l'occupation étrangère;
- xiii) La campagne contre le terrorisme sous toutes ses formes, conformément à la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1985;
- xiv) L'action internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues;
- xv) La prévention du crime et la justice criminelle;
- xvi) L'appui apporté au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'aux énormes efforts de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique, et les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui règne en Afrique;
- xvii) Les efforts déployés sur le plan international pour éliminer totalement l'apartheid, l'appui apporté à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciste et démocratique et, le cas échéant, le rôle joué par l'Organisation dans ce contexte;

xviii) Les activités de l'Organisation touchant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine en particulier, y compris l'évolution actuelle de la situation dans cette région et le processus de paix en cours;

b) Fournisse l'appui requis en matière d'information pour les interventions de l'Organisation dans des situations qui exigent l'adoption de mesures immédiates et bien déterminées;

c) S'efforce toujours d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renforcer l'image positive qu'ils ont de l'ensemble du système;

d) Poursuive son programme de réunions d'information, d'assistance et d'orientation centré sur l'action de l'Organisation, à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision et d'autres membres des médias des pays en développement;

e) Fournisse à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à partir de sa propre expérience, des renseignements sur les nouveaux modes de coopération permettant, aux échelons régional et sous-régional, de former des spécialistes des médias et d'améliorer les infrastructures des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication;

f) Poursuive sa politique de coopération avec tous les organismes des Nations Unies, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

g) Poursuive sa politique de coopération avec les agences d'information des pays en développement et celles qui ont des bureaux dans ces pays, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés;

3. Se félicite de la décision du Département de l'information de constituer une équipe spéciale chargée d'étudier l'attribution de bureaux aux médias au Siège de l'ONU;

4. Prend note du rapport du Secrétaire général⁷ relatif aux publications régulières et aux publications les plus importantes du Département de l'information, et demande instamment que le Département n'épargne aucun effort pour produire et distribuer en temps voulu, ses publications les plus importantes, en particulier la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies et Afrique : Relance, en garantissant constamment l'indépendance de sa rédaction et l'exactitude de la documentation s'assurant que celle-ci fournit des informations adéquates, objectives et équilibrées sur les questions dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte le cas échéant des opinions divergentes;

5. Déplore les circonstances qui ont amené à cesser de publier le Forum du développement et encourage le Secrétaire général à suggérer des moyens de recommencer à publier cette revue, qui continue d'être demandée par l'Assemblée générale, et à faire rapport à ce sujet au Comité de l'information;

6. Prie la direction du Département de l'information de passer en revue les publications et les propositions de publication pour veiller à ce que chaque publication corresponde à un besoin déterminé, ne fasse pas double emploi avec d'autres publications au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies et soit produite de façon rentable, et de faire rapport au Comité de l'information à sa seizième session de fond;

7. Réaffirme l'importance que les Etats Membres attachent à la fonction des centres d'information des Nations Unies, qui doivent faire véritablement connaître, dans toute son étendue, l'action de l'Organisation, ainsi qu'à l'usage optimal des moyens alloués au Département de l'information;

8. Prie le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information à sa seizième session, afin qu'il juge s'il convient de procéder à de nouvelles intégrations, un rapport sur les résultats de l'expérience en cours concernant l'intégration de 18 centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement, qui est décrite dans le rapport du Secrétaire général⁹. Le rapport devrait aussi indiquer les vues des pays hôtes, certains Etats Membres craignant que l'intégration des centres d'information à des bureaux extérieurs ne nuise à l'exercice des fonctions des centres dans les pays en développement;

9. Réaffirme le rôle qui lui incombe quant à la création de nouveaux centres d'information des Nations Unies et invite le Secrétaire général à présenter toutes les recommandations qu'il juge nécessaires au sujet de l'ouverture et de l'emplacement de ces centres;

10. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que ses propositions relatives à la structure, aux fonctions et aux activités des sept bureaux provisoires des Nations Unies en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine tiennent pleinement compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives aux activités opérationnelles et à la diffusion d'informations, ainsi que des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/7/Add.16), de la décision prise par l'Assemblée générale (47/469) et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier sa résolution 47/199 du 22 décembre 1992;

11. Prend note du rapport du Secrétaire général⁸ concernant l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1992, souhaite recevoir des informations sur l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi que des indications détaillées sur la répartition des ressources entre les centres et, tout en se félicitant des mesures prises par certains gouvernements pour apporter un soutien financier et matériel au centre d'information des Nations Unies se trouvant dans leur capitale, demande au Secrétaire général d'étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et équitable des ressources disponibles entre tous les centres d'information des Nations Unies et de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa seizième session de fond;

12. Note l'importante contribution du Gouvernement polonais et demande au Secrétaire général de continuer à consulter les autorités polonaises en vue d'arrêter définitivement les dispositions à prendre pour créer une antenne d'information des Nations Unies à Varsovie;

13. Prend note du rapport du Secrétaire général¹¹ relatif au renforcement, à la remise en service et à la création de centres d'information des Nations Unies, et demande de nouveau au Secrétaire général d'appliquer intégralement dans les meilleurs délais la recommandation figurant au paragraphe 10 de sa résolution 47/73 B concernant :

- a) La création d'un centre d'information des Nations Unies à Sanaa;
- b) La remise en service du centre d'information de Téhéran;

c) L'accroissement des moyens mis à la disposition des centres d'information de Bujumbura, Dar es-Salaam et Dhaka, et de faire rapport sur l'application de cette recommandation au Comité de l'information à sa seizième session de fond;

14. Demande aussi au Secrétaire général de présenter un rapport sur l'application de cette recommandation au Comité de l'information à sa seizième session;

15. Prend acte du rapport du Secrétaire général¹¹ et encourage le Département de l'information à continuer de renforcer sa coopération avec l'Université pour la paix, au Costa Rica, en tant que centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses produits d'information;

16. Prend note des demandes présentées par la Bulgarie, le Gabon, Haïti et la Slovaquie touchant la création d'une antenne d'information;

17. Se déclare pleinement convaincue qu'il faut continuer à faire paraître les communiqués de presse qui permettent de diffuser largement et rapidement des informations sur les activités de l'ONU;

18. Demande au Secrétaire général de renforcer l'efficacité des groupes radiophoniques régionaux du Département de l'information;

19. Demande au Secrétaire général de s'attacher à créer les conditions voulues pour instaurer la parité du français et de l'anglais dans les communiqués de presse consacrés aux séances, en utilisant judicieusement le matériel existant;

20. Prend note des recommandations et observations des Etats Membres figurant dans le rapport du Secrétaire général⁴ et invite les Etats Membres qui le souhaitent à présenter au Secrétaire général avant le 1er janvier 1994 leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication, en vue de tirer parti de ce qui a été fait récemment, sur le plan international, pour permettre à ces pays de se doter librement et en toute indépendance, de leurs propres moyens d'information et de communication et prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur la question au Comité de l'information à sa seizième session;

21. Recommande, pour faciliter les contacts entre le Département de l'information et le Comité de l'information entre les sessions du Comité, que les membres du bureau du Comité et les représentants de chaque groupe régional et de la Chine, en consultation étroite avec les membres du Comité se réunissent selon les besoins avec le Département de l'information et aient avec lui des consultations périodiques;

22. Appuie la décision 5 prise par le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, tendant à prier le Secrétaire général d'élaborer et de lancer en priorité, en coopération avec les institutions spécialisées, fonds et programmes intéressés, un programme d'information consacré aux questions fondamentales qui seront abordées par le Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à ses objectifs;

23. Appuie la décision prise par le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire en 1994, tendant à prier le Secrétaire général d'élaborer et de lancer en priorité un programme d'information coordonné, en coopération avec les organismes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies;

24. Prend note de la demande du Bélarus et de l'Ukraine tendant à envisager l'élaboration et l'exécution d'un programme à l'échelle du système à l'occasion du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl en 1996;

25. Prie également le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa seizième session, en 1994, et à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, en 1994, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

26. Décide que la prochaine session du Comité de l'information durera au moins 12 jours ouvrables et invite le bureau du Comité à examiner les moyens d'utiliser au mieux le temps ainsi imparti au Comité;

27. Prie le Comité de l'information de lui faire rapport à sa quarante-neuvième session;

28. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session la question intitulée "Questions relatives à l'information".

87. Toujours à sa 10e séance, le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décisions ci-après.

Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information

Projet de décision I

88. L'Assemblée générale décide de porter le nombre de membres du Comité de l'information de 81 à 82 et de désigner le Gabon pour faire partie du Comité.

Projet de décision II

89. L'Assemblée générale décide de porter le nombre de membres du Comité de l'information de 82 à 83 et de désigner Israël pour faire partie du Comité.

90. Après l'adoption, sans vote, du projet de rapport, tel que révisé oralement, des allocutions de clôture ont été faites par le Sous-Secrétaire général à l'information, le Président du Comité et les représentants du Groupe des 77, du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, et de la Chine.

91. Le Président a annoncé que la prochaine session du Comité de l'information devait se tenir du 9 au 24 mai 1994.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

² Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21);

³ A/AC.198/1993/1.

⁴ A/AC.198/1993/2.

⁵ A/AC.198/1993/3.

⁶ A/AC.198/1993/4.

⁷ A/AC.198/1993/5.

⁸ A/AC.198/1993/6.

⁹ A/AC.198/1993/7.

¹⁰ A/AC.198/1993/8.

¹¹ A/AC.198/1993/9.

¹² Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, vol. I, Résolutions, sect. III.4, résolution 4/21.

Déclaration du Président du Comité de l'information
à l'ouverture de la quinzième session

Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Comité de l'information de m'avoir témoigné leur confiance en m'élisant Président de cet éminent comité. Cette élection est pour moi un grand honneur en même temps que l'expression indéniable de votre confiance à l'égard de mon pays, le Pakistan, et à mon égard propre, qui vient couronner de longues années de travail au sein du Comité de l'information et d'étroite collaboration avec tant de mes collègues et amis de longue date. Je m'efforcerai de me montrer à la hauteur de la tâche que vous avez bien voulu m'assigner.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour exprimer mes remerciements à mon prédécesseur, M. Ricardo Lagorio (Argentine), qui a su créer un climat de coopération grâce auquel nous avons pu maintenir et élargir le consensus sur d'importantes questions dont le Comité était saisi, ce que je considère comme un des plus grands succès que nous ayons accomplis au cours de ces dernières années. J'ai la ferme intention de continuer dans la voie qu'il a ainsi tracée.

Permettez-moi aussi de vous dire combien je me réjouis de compter au sein du Bureau du Comité d'aussi éminents collègues que les Vice-Présidents Konik (Pologne), Nieto (Argentine) et Chokwe (Kenya) et le Rapporteur Holohan (Irlande). Grâce à leur connaissance approfondie des questions dont est saisi le Comité, je suis sûr que nous saurons ensemble concourir d'une manière effective à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés pour la présente session.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Marco Vianello-Chiodo, le nouveau Sous-Secrétaire général à l'information, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier tant le dévouement, la sagacité et l'énergie que les qualités personnelles et professionnelles. A M. Vianello-Chiodo et à ses collaborateurs au sein du Département de l'information, nous exprimons le voeu de voir se poursuivre notre étroite et fructueuse collaboration.

Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue aux délégations de la République de Corée et du Sénégal – derniers membres en date – dont la participation ne manquera pas d'accroître le prestige du Comité et d'en diversifier la composition.

Nous vivons une époque passionnante marquée par de profonds bouleversements, une époque où le monde fonde des espoirs considérables sur l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, on ne saurait trop souligner l'importance que revêt l'information comme moyen de susciter l'appui nécessaire aux multiples activités de l'Organisation. C'est pourquoi il nous incombera cette année de formuler une série de recommandations qui puissent guider le Département de l'information tant pour ce qui est de la politique générale à suivre qu'en ce qui concerne les activités spécifiques à mener en cette période décisive.

A cet égard, nous accueillons avec intérêt la restructuration du Département de l'information à laquelle le Secrétaire général compte procéder afin de rationaliser le fonctionnement du Département pour lui permettre de mieux répondre aux nouveaux besoins de l'Organisation. Nous espérons recevoir bientôt du Sous-Secrétaire général, M. Vianello-Chiodo, des informations plus détaillées à ce sujet de manière à pouvoir ensuite procéder à un échange de vues constructif.

Comme cela a été le cas au cours de ces dernières années, les questions relatives aux centres d'information des Nations Unies continueront, à n'en pas douter, d'occuper une place prépondérante dans les travaux de notre comité au cours de sa présente session. Le Comité est fermement convaincu qu'il importe de maintenir et de renforcer le réseau des centres d'information existants et d'assurer qu'ils disposent des ressources tant humaines qu'opérationnelles qui leur permettent de propager le message de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier. Cela étant, je tiens à rappeler que, dans sa résolution 47/73 B du 14 décembre 1992, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité, a réaffirmé le rôle qui lui incombe quant à la création de nouveaux centres d'information des Nations Unies. Le Comité est tout disposé à poursuivre le dialogue avec le Secrétariat afin de tirer profit de la somme considérable de ses compétences techniques et données d'expérience dans ce domaine.

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis un certain nombre d'années déjà, le Comité s'emploie à examiner les moyens de promouvoir le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communications en vue de consolider les récentes activités de coopération internationale destinées à permettre à ces pays de mettre en place, en toute liberté et en toute indépendance, leurs propres dispositifs d'information et de communications. Nous avons demandé aux Etats Membres, voici deux ans, de nous faire part de leurs observations et suggestions à cet égard, et je note avec satisfaction que 11 d'entre nous ont répondu à ce jour. Compte tenu de l'importance que revêt cette question pour de très nombreux Etats Membres, je propose que, lors de la présente session, nous réitérions notre appel invitant les Etats Membres à nous fournir sur ce sujet des informations que le Comité de l'information examinera à sa prochaine session.

Autre question à examiner par le Comité cette année, les publications du Département de l'information. A cet égard, nous nous félicitons de ce que les services précédemment assurés par la Division des publications du Bureau des services de conférence, ainsi que les services de secrétariat du Comité des publications, aient été transférés au Département de l'information, en espérant que cette fusion permettra d'assurer un fonctionnement plus rationnel de l'ensemble de ces activités et de définir de manière plus précise la politique du Département en matière de publications. J'attends avec beaucoup d'intérêt un échange de vues sur cette importante question.

Avant de conclure, permettez-moi de vous dire encore combien je compte sur votre coopération et votre esprit d'équipe tandis que nous nous emploierons ensemble, au cours des trois courtes semaines qui nous sont imparties, à examiner les politiques et pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information et à formuler une série de recommandations succinctes, pratiques et orientées vers l'action portant sur toute une gamme de questions d'intérêt commun. Je ne doute pas que nous aurons un échange de vues constructif et suis convaincu que, grâce à votre concours et votre diligence, nous serons à même de renforcer encore un peu plus notre consensus sur certains aspects relatifs aux importantes questions qui nous occupent.

Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information

Au nom du Secrétaire général, je suis très heureux de vous accueillir à la quinzième session du Comité de l'information. Nouveau venu à ce comité, j'attends beaucoup de ses travaux et souhaite un débat ouvert et fructueux. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer nos félicitations et nos souhaits les plus sincères et de vous remercier pour l'allocution que vous venez de prononcer. Il est particulièrement rassurant de savoir que les travaux de notre comité – dont les experts nous sont devenus si indispensables – sont placés sous votre conduite compétente et éclairée. Pour notre part, je tiens à vous affirmer ainsi qu'aux membres du Bureau et à l'ensemble du Comité que j'aurai à coeur, de même que le personnel du Département de l'information, de vous fournir tout l'appui et toute l'assistance dont vous aurez besoin pour mener à bien vos travaux.

Je demande votre indulgence pour le retard pris dans la publication de la documentation. Ce retard est explicable mais non excusable, et nous espérons nous faire pardonner sinon aujourd'hui du moins l'année prochaine, où la documentation sera prête en temps voulu!

Ces dernières années, le paysage international a subi des transformations rapides, spectaculaires et, il faut l'espérer, irrévocables. L'époque de la guerre froide passée, nous découvrons dans son sillage un monde de contradictions. D'un côté, c'est la résurgence de conflits et de violences accompagnés d'une tendance au morcellement. De l'autre, des conflits s'apaisent, laissant poindre une ère de renouveau de la coopération internationale et une volonté de trouver des solutions concertées aux problèmes naissants.

En ce moment critique, une occasion unique s'offre à l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à la classique dichotomie sécurité-développement et rechercher de nouveaux instruments de participation. Il suffit d'allumer la télévision, de mettre la radio ou d'ouvrir un quotidien du matin pour être confronté à la nouvelle conception du "maintien de la paix" et constater que les opérations de l'ONU, ainsi que les espérances qu'elles suscitent, ne sont plus prisonnières des définitions traditionnelles.

Car, si presque tous les jours, des tragédies nouvelles ou anciennes continuent de se dérouler sous nos yeux, nous voyons aussi des images montrant des Casques bleus qui surveillent des élections et contrôlent la passation pacifique des pouvoirs à des gouvernements dûment élus, qui travaillent à la réhabilitation ou à la reconstruction de pays ravagés par des années de combat, qui apportent une assistance humanitaire – sous forme de nourriture, d'eau et de médicaments –, en d'autres termes qui aident les populations et exécutent de nombreuses tâches jusqu'ici impensables mais pourtant absolument essentielles à la poursuite – pour citer la Charte – "du progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". La constatation faite par Lester Pearson, ancien Premier Ministre canadien et Nobel de la paix : "un monde composé de riches et de pauvres ne pourra jamais connaître la paix", est devenue une réalité inéluctable et acceptée par tous.

Nous vivons une époque où aussi bien les possibilités que les défis sont énormes; les regards sont tournés vers l'ONU, unique instance où l'on peut parvenir à des solutions concertées. Le "concert de demandes pour que l'on fasse quelque chose" et l'"excès de crédibilité" décrits par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, indiquent que le moment est venu de répondre à l'attente du monde entier et de concrétiser nos espoirs en trouvant la volonté

politique et les moyens d'accomplir les tâches qui nous attendent – ou d'assumer le risque de l'échec et de la défaite.

Cela ne fait aucun doute. Les développements sur la scène internationale ont ouvert au Département de l'information des possibilités sans précédent de tirer parti du regain d'intérêt pour notre organisation mondiale, et de l'espoir qu'elle représente pour promouvoir le message de la Charte et les valeurs qu'elle représente. Il faut se mettre au travail dès maintenant – en fait il est déjà tard – pour pouvoir satisfaire, d'ici 1995, les besoins d'information du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies et du Sommet mondial pour le développement social. Ces deux événements posent un formidable défi : l'Organisation doit recentrer son action sur les principes de la Charte, renforcer l'Agenda pour la paix et poursuivre l'évolution vers un monde meilleur, selon les orientations esquissées avec succès par le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en 1992, avec son programme Action 21. Cette évolution recoupe et englobe les objectifs de toutes les conférences et réunions de cette année et des années à venir notamment sur les droits de l'homme, la famille, les femmes, la population, et surtout elle indique la voie à suivre pour que le prochain millénaire connaisse un monde juste et pacifique, plus propre, plus sain et plus instruit.

L'un des objectifs primordiaux du Département est d'intensifier le dialogue et de saisir toutes les opportunités de faire comprendre que l'ONU est non seulement la première instance et le mécanisme le plus important de règlement pacifique des différends et de maintien de la paix et de la sécurité internationales mais aussi un ensemble de programmes et d'activités destinés à répondre aux besoins des peuples du monde entier.

Il faut faire comprendre avant tout, comme l'a dit le Secrétaire général, que "la paix, la démocratisation et le développement ne font qu'un" et doivent être traités comme tels dans nos programmes d'information; il faut voir clairement que la paix, la démocratie et le développement forment un continuum et qu'il ne doit pas y avoir de relâchement de l'attention quand une nation, un peuple, passent d'un élément à un autre de ce continuum, que notre détermination ne doit pas faiblir tant que les "meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" demandées dans la Charte n'auront pas été atteintes, que tout cela ne peut être réalisé que si l'opinion publique est avec nous et que son attention doit être mobilisée, retenue et encouragée par tous les moyens possibles pour améliorer encore l'image de l'Organisation à travers le monde et faire mieux connaître ses nouvelles responsabilités. Dans ce but, nous devons faire notre travail sous l'oeil critique du public et le faire au mieux de nos possibilités. Cela est particulièrement vrai à une époque où la révolution informatique a fait de la communication – et partant des médias – un nouveau pouvoir qui contribue véritablement à façonner la réalité politique en façonnant l'opinion publique.

Pour atteindre ces objectifs, notre stratégie passe par un programme d'information plus ouvert qu'au cours des dernières décennies et par le renforcement de la promotion au nom de l'ONU – je m'empresse d'ajouter que la promotion est un moyen positif et constructif de communiquer, d'attirer l'attention, d'encourager le dialogue et de conclure des alliances pour soutenir les principes de la Charte, à ne pas confondre avec la propagande, telle qu'elle a été mentionnée par l'Assemblée générale dans sa fameuse résolution 13 (1) de 1946. Il faut à la fois maintenir l'intérêt actuel du public pour l'Organisation et ses activités et l'amener à mieux connaître et à soutenir davantage les nouvelles responsabilités accrues de l'Organisation, l'effort constant en faveur de l'épanouissement des peuples et du développement social, l'engagement profond au service de la communauté mondiale qui s'achemine vers ce

que le Secrétaire général a appelé "une vision nouvelle, intégrée, de la paix et du progrès". De notre côté, nous devons nous efforcer d'être et de rester efficaces pour concurrencer les multiples messages visuels et sonores de notre monde de l'information, en mutation rapide. Nous devons nous tenir au courant des faits nouveaux et recueillir les réactions suscitées par l'action de l'ONU dans les diverses régions du monde. Ainsi, nos collègues du Secrétariat et nous-mêmes, en tant que professionnels de l'information, pourrons instaurer des échanges réels et fructueux entre l'Organisation et la communauté mondiale. Enfin, nous devons poursuivre l'élaboration des stratégies et la création des structures de l'information et de la communication grâce auxquelles nous pourrons nous acquitter du mandat législatif que vous, les Etats Membres, nous avez donné – et que vous renouvellerez – et de réagir aux événements et aux possibilités nouvelles à mesure qu'ils se présentent.

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, nous envisageons trois types de programme : ce que j'ai appelé "l'information parlée", qui consiste en réunions d'information et contributions diverses fournies aux médias et aux délégués par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, "l'information écrite et audio-visuelle" ou couverture par voie de télévision, de radio, de photographies et de communiqués de presse des événements et des questions intéressant l'ONU, enfin, ce que j'aime appeler "l'information thématique", c'est-à-dire nos programmes de promotion et de relations publiques, de diffusion, d'échanges et de rétroaction, qui auront accès désormais aux ressources de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et à la partie de l'ancienne Division des publications qui a été rattachée au Département de l'information.

Sans vouloir simplifier abusivement, Monsieur le Président, ces trois concepts correspondent aux grandes lignes de la structure que j'ai essayé de donner au Département de l'information depuis mon arrivée en mars. En réalité, il s'agit davantage d'organiser une collaboration que de "restructurer", procédé dont on a abusé dans ce département parfois au nom de conceptions aujourd'hui dépassées. Cela se fera sans entraîner de longues périodes d'ajustement ou de difficultés pour le personnel concerné, par un simple transfert des sections, les personnes, les fonctions et les postes étant déplacés ensemble comme des unités complètes. Au contraire, cette sorte de "réajustement" fournira l'occasion très nécessaire d'adopter une attitude dynamique vis-à-vis de l'information et de redonner de l'importance aux fonctions de promotion de notre département. L'objectif est ici de sensibiliser l'opinion aux principes, aux messages et aux valeurs de l'ONU, d'instaurer un dialogue avec le public à tous les niveaux de connaissance et d'organisation, de susciter des réactions qui nous aideront à mieux cibler nos activités par rapport à la demande et pas seulement par rapport à l'offre et de mieux concevoir nos produits pour gagner en efficacité.

Reprenant les trois types d'information évoqués plus haut, je commencerai par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général qui continuera de fournir l'information parlée si utile aux organes de presse et aux délégations. Ce bureau fournit aussi des informations au Secrétaire général.

"L'information écrite et audio-visuelle" viendra de la Division des médias (nous avons essayé de donner aux nouvelles divisions des noms faciles à comprendre) formée pour l'essentiel de l'ancienne Division de la production écrite et audio-visuelle sans le Service des publications. Cette division assurera la couverture par voie de télévision et de presse ainsi que la production et la distribution d'émissions de télévisions, de photographies, de produits d'information vidéo et radiophoniques. Elle sera chargée aussi de l'accréditation des organes de presse et des fonctions de liaison assurées précédemment par la Division de la diffusion. Cette dernière, qui réunissait

des fonctions sans lien entre elles, est démantelée, comme l'avait recommandé il y a quatre ans le Corps commun d'inspection.

L'"information thématique" comprendra deux éléments se renforçant mutuellement. La Division de la bibliothèque et des publications englobera toutes les activités du Département de l'information relatives à la recherche et à l'appui technique fourni par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ainsi que la planification et la gestion du programme de publication de l'ONU, les services graphiques et cartographiques. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées du budget-programme 1992-1993 (A/C.5/47/88), à compter du 1er avril 1993, ces fonctions seront transférées du Bureau des services de conférence au Département de l'information. Cette division sera chargée également de préparer l'Annuaire des Nations Unies, la Chronique de l'ONU et la revue Development Business.

Les publications du Département et au-delà la politique et le programme de l'ONU dans ce domaine ont bénéficié d'une grande attention de la part des délégations et du Secrétariat. Deux documents sur ce sujet sont présentés à cette session. Le premier, qui sera publié sous la cote A/AC.198/1993/4, est le rapport préliminaire sur la politique de l'Organisation en matière de publications, qui devrait être soumis à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. En application de la résolution 46/185 B (sect. VI) de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1991, sur la recommandation de la Cinquième Commission, et de la résolution 47/73 B, du 14 décembre 1992, sur la recommandation du présent comité, ce rapport est destiné à informer et à faire apparaître les points de vue des délégations sur les moyens de rationaliser nos activités d'édition et, si vous le souhaitez, d'examiner la conception des nouvelles structures mises en place.

Le deuxième rapport, le document A/AC.198/1993/5, sur les publications régulières du Département, a été établi en application de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale. Nous avons cherché à fournir une vue d'ensemble de ces publications, indiquant pour la première fois une estimation des coûts. Nous serons heureux de connaître les observations et les suggestions du Comité.

Je suis convaincu que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld peut devenir l'un des meilleurs moyens d'information du Secrétariat. Maintenant qu'elle fait partie du Département de l'information - à ce propos, aucune décision n'a encore été prise pour ce qui est de la Bibliothèque de Genève -, nous pensons qu'elle devrait être plus ouverte et servir non seulement à l'information et à la documentation mais aussi à la promotion. Les Etats Membres devraient la soutenir plus activement et l'utiliser davantage et je proposerais qu'un exemplaire de chaque publication paraissant dans le monde sur l'ONU et les questions qui se rapportent à son mandat soit automatiquement envoyé, franco de port, à New York et à Genève. Cela ne représenterait qu'un coût minime et devrait être demandé à tout le monde. Il serait souhaitable aussi, pour l'ONU comme pour le public, que la Bibliothèque devienne un instrument de contact international, voire un centre culturel qui donnerait naissance à une "culture de l'internationalisme". Pourquoi ne pas y proposer des conférences données par des personnalités éminentes, y organiser des séminaires, des tables rondes, des expositions et des commémorations, comme cela se fait à la New York Public Library. La vie reviendrait dans une institution en sommeil qu'elle ferait résonner des vibrations du monde extérieur. Cela ne serait pas pour demain, Monsieur le Président, mais nous aimerions savoir ce que vous pensez de cette suggestion, ainsi que de l'intégration de la Bibliothèque dans le Département de l'information et de l'ouverture à l'action de ce vénérable établissement.

Enfin, la dernière des quatre divisions, qui constitue l'autre structure de l'"information thématique", est la Division de la promotion et des relations

extérieures, un titre nouveau bien qu'il ait déjà existé une Division des relations extérieures. Elle comprendra tous les services de diffusion du Département de l'information, diffusion directe, ou indirecte, par le biais du réseau des centres d'information des Nations Unies, de la coopération au sein du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales ou des associations pour les Nations Unies - ceux que j'aime appeler nos partenaires et nos alliés qui sont pour l'ONU à la fois les meilleurs instruments de diffusion de l'information et des homologues jouant un rôle vital dans la pertinence de son message et dans l'établissement d'une communication plus efficace avec tous les pays.

Cette unité d'"information thématique" regroupera les fonctions d'élaboration des politiques de promotion qui étaient jusqu'ici dispersées; elle assurera la liaison, et une coopération accrue, avec les institutions du système des Nations Unies - en particulier l'UNESCO, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, et toutes les institutions membres du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) avec lesquelles le dialogue et la coopération sont pour le moins insuffisants si l'on songe aux possibilités dont nous disposons; elle s'efforcera de produire des matériels faisant autorité, conçus en fonction de la demande, présentés par thèmes, et de les acheminer par divers circuits - centres d'information des Nations Unies (avec lesquels la coopération devrait être sensiblement renforcée), associations des Nations Unies, particuliers intéressés, etc., - jusqu'aux utilisateurs finals. En outre, elle approuvera et encouragera l'introduction des réactions reçues de l'extérieur, des régions, des utilisateurs finals, dans les circuits d'élaboration de l'information thématique. En pratique, la Division comprendra l'ancienne Division de la direction des projets et de la promotion, le réseau des centres d'information et l'ancienne Division des centres d'information ainsi que la Section des services à l'intention du public, le Service de diffusion de l'information et la Section des organisations non gouvernementales et des relations interorganisations de l'ancienne Division de la diffusion.

Le Bureau du Sous-Secrétaire général gardera les fonctions administratives et d'évaluation, le Groupe de la liaison avec les comités et mon assistant spécial.

Outre la philosophie et la structure dont je viens de présenter les grandes lignes, il existe un certain nombre de questions auxquelles, à mon avis, le Département de l'information ne peut s'attaquer qu'en travaillant de concert avec le Comité de l'information et en tirant profit de son expertise. Nous aurons besoin également, comme je l'ai déjà dit à son président, de l'avis officieux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

Il se peut que nous ayons résolu le "quoi" et quelque peu du "comment" du mandat du Département - et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour changer les choses que nous pouvons nous-mêmes changer mais, nous sommes tout à fait conscients que nous ne pouvons tout faire par nous-mêmes. Avant tout, nous considérons ce comité comme notre guide mais aussi, je l'espère, comme notre partenaire et notre ami, pour traiter de questions qui dépassent notre autorité et notre capacité et pas seulement - je me hâte de l'ajouter - en raison des problèmes de postes et de budget! Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais maintenant faire état de quelques-uns des importants défis auxquels nous cherchons sérieusement à nous attaquer ensemble, avec ce comité.

Vous ne serez pas surpris que l'une de nos premières préoccupations concerne le système des centres d'information des Nations Unies. Nous avons beaucoup réfléchi à la façon dont ce réseau est parvenu à sa configuration présente, et nous avons examiné comment il fonctionne, ou peut-être ne

fonctionne pas, et comment il pourrait mieux fonctionner. A la fin, il semble que nous ayons plus de questions que nous n'en avons lorsque nous avons commencé! Et, justement, deux questions viennent immédiatement à l'esprit : pourquoi nos centres sont-ils localisés là où ils sont? Et pourquoi certains sont-ils aidés par les gouvernements hôtes, alors que d'autres ne le sont pas? Nous réalisons bien sûr qu'une partie des réponses à ces questions est liée à l'évolution historique, y compris l'ordre dans lequel les demandes de création de centres d'information des Nations Unies ont été reçues, et aux résolutions de l'Assemblée générale concernant les conditions de création. Vous est probablement aussi familière qu'au Département la formule des années récentes, selon laquelle les demandes de centres ou d'unités d'information s'accompagnent de la condition que lesdits centres pourraient être ouverts "dans le cadre des ressources disponibles". Nous nous retrouvons maintenant dans la situation où, non seulement nous ne disposons pas d'un réseau cohérent de centres d'information des Nations Unies, mais où le système lui-même est aux prises avec de graves problèmes de ressources, et la continuité même des centres est menacée. Par exemple, les fonds opérationnels sont si maigres que des centres peuvent se trouver – et ils se trouvent – dans l'incapacité de faire des appels téléphoniques de longue distance, ou d'acheter les timbres-poste pour affranchir le matériel d'information qu'ils souhaitent envoyer à leurs correspondants locaux. En fait, c'est comme si l'on voulait couvrir un lit de grande taille avec une couverture de nourrisson. La question est alors de savoir si nous voulons garder le matelas de grande taille et nous procurer une couverture de taille appropriée, ou si nous devons conserver la couverture de nourrisson et réduire les dimensions du matelas. Ou bien, nous est-il possible, ensemble, de trouver la quadrature du cercle pour utiliser de la meilleure façon possible nos propres moyens et ceux du système des Nations Unies?

L'an dernier, nous avons également commencé d'envisager le rôle que – si vous voulez – la "seconde génération" des centres d'information pourrait jouer en créant ce que le Secrétaire général a défini comme une présence "unifiée" des Nations Unies sur le terrain, tout en maintenant l'autonomie fonctionnelle des unités représentées. Nous avons commencé à réévaluer le type de programmes d'information que nous mettons en oeuvre à travers nos bureaux sur le terrain, en examinant le côté développement de notre stratégie d'information et en cherchant à définir les moyens les plus rentables – les plus efficaces – pour utiliser les ressources disponibles au sein du système des Nations Unies dans son ensemble, afin de mener à bien les importantes missions dont nous sommes chargés. Un premier résultat de cette évaluation, c'est que nous n'avons pas assez de personnel local parmi les spécialistes pour produire un travail convenable dans les langues locales et conforme aux usages locaux; que nous n'entretenons pas assez le dialogue avec les centres, en particulier dans le domaine de l'information thématique; que lorsque les centres sont dirigés par un représentant résident du PNUD, l'information ne devrait pas seulement couvrir les questions de développement, mais être une information à 360 degrés – "tous azimuts" comme diraient les Français; et enfin que l'efficacité du réseau pourrait être grandement aidée s'il existait d'autres moyens de promouvoir les questions liées à l'information thématique – celles qui attirent et retiennent l'attention de l'opinion publique. Mais avons-nous l'argent voulu? La triste réponse, aujourd'hui, est non.

Trois documents relatifs aux questions concernant les centres d'information seront présentés au Comité durant cette session : le document A/AC.198/1993/6, sur l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1992; le document A/AC.198/1993/7, sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à d'autres bureaux des Nations Unies; et le document A/AC.198/1993/9, rendant compte de la suite donnée aux recommandations figurant aux paragraphes 9, 10 et 11 de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale. Notre sincère désir c'est que nous puissions bâtir sur l'information

présentée dans ces documents et sur mes remarques d'aujourd'hui, pour forger un dialogue productif entre ce comité et le Secrétariat et trouver quelques solutions – ou tout au moins en montrer la voie.

Il en est de même pour l'élément information des opérations sur le terrain, élément également indispensable si nous souhaitons vraiment toucher le grand public. Bien que le concept de "seconde génération" des opérations de maintien de la paix soit appréhendé plus largement, il n'est pas encore toujours bien admis que le mandat concernant les éléments information de ces opérations ait évolué de façon similaire. Pour n'utiliser qu'un exemple, je me référerai à l'élément information de la deuxième opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), où les Nations Unies vont remplacer, avec un tiers du personnel seulement, une opération d'information précédemment effectuée en Somalie par plus d'une centaine de spécialistes américains de l'information. Comment envisager de réaliser le même travail, qui plus est, de l'étendre au domaine du développement durable? Il nous faut comprendre pleinement le rôle critique que joue l'information dans la formation de la volonté politique, aux niveaux populaire, national et international, cette volonté politique qui seule permettra d'atteindre les buts de la mission. Ensuite, il nous faut trouver les ressources correspondant à nos objectifs. Pour cette raison, nous devons nous assurer que la planification administrative et budgétaire de toutes les missions intègre une stratégie de l'information et prévoit les moyens de la mettre en oeuvre. Et cette intégration doit se faire au tout début de toute nouvelle opération de maintien de la paix.

Le défi c'est de savoir comment – et avec quelle rapidité, ou quelle lenteur – nous adapter à ces changements, parfois timides, toujours encourageants, qui interviennent dans certaines régions de conflit; et comment adapter notre message, comment l'ouvrir sur ce qui est positif, comment ne pas le fixer sur ce qui est négatif; comment rechercher ce qui nous unit, précisément lorsqu'il existe encore des choses qui nous divisent. Sans entrer dans les détails, et sachant que nous sommes sur la corde raide, nous nous réjouissons des conseils, et même peut-être des suggestions de ce comité.

Une planification réaliste, des objectifs réalistes, un financement réaliste, voilà les éléments essentiels du succès. Pour l'instant, le Département de l'information se trouve à la croisée des chemins. L'ONU ne peut plus conserver la conception traditionnelle de l'information, celle du temps de la guerre froide, pas plus qu'elle ne peut ou ne doit s'abstenir d'intervenir dans l'évolution d'un monde en mutation rapide. Nous devons, à mon avis, réévaluer et établir clairement les priorités en matière d'information et remplacer les listes statiques de prétendus "produits", par un plan d'information intégré, en privilégiant la promotion des principes, des messages, des valeurs des Nations Unies et en montrant la manière dont ils sont mis en oeuvre et la façon dont il faut l'appliquer à un grand nombre de problèmes qui surgissent sur la scène internationale. Nous devons utiliser au maximum les télécommunications et autres progrès de la technologie. Nous devons édifier en souplesse la capacité d'agir – et de réagir – avec la rapidité de l'éclair devant les événements mondiaux sous peine de rater cette occasion qui nous est offerte.

La politologie moderne croit depuis longtemps avoir tout dit en affirmant que l'opinion publique et le décideur sont partenaires. Pour ma part, je dirais que l'opinion est le pivot, pour ne pas dire la substance, de toute politique. L'action des pouvoirs publics est censée servir l'intérêt général. Mais si cette action n'est pas bien comprise du public, les institutions publiques échoueront. Nous n'avons pas le choix, Monsieur le Président, nous devons convaincre l'opinion et la gagner à notre cause si nous voulons que

l'Organisation des Nations Unies aborde le XXI^e siècle en parfaite communion avec ceux qu'elle sert.

Je dois le dire en toute franchise : le message est à la hauteur de la situation et pourtant, il nous faut une nouvelle étincelle. On raconte qu'après avoir terminé son Moïse, Michel-Ange, ayant admiré son chef-d'oeuvre, prit un marteau et en frappa la statue en lui demandant "Pourquoi ne parles-tu pas?". Je ne suis pas Michel-Ange et le chef-d'oeuvre, c'est celui de la Charte, non le mien. Mais lorsque j'ai traversé la rue pour venir ici de l'UNICEF, j'éprouvais une frustration tout à fait analogue. Comment faire parler l'information des Nations Unies, comment la faire sortir, traverser les frontières, dépasser les courtes vues, les idées bornées et les obstacles pour atteindre les gens?

Ce que nous, au Département de l'information, pouvons faire pour contribuer à relever ce défi, c'est nous efforcer d'atteindre un plus haut degré de professionnalisme (qualité dont je crois le Département doté, même si tout peut s'améliorer), et surtout redonner un sens plus aigu des responsabilités, raviver l'enthousiasme, stimuler l'esprit d'ouverture et la volonté de travailler de concert. Bon nombre de cloisons peuvent tomber; que leur suppression illumine, par une nouvelle flamme, le sens de notre dur labeur et de notre mission.

Comme je l'ai dit, la tâche est immense, mais elle est difficile et nous ne pouvons nous y mettre sans vous. Ce n'est pas non plus l'affaire d'une rencontre sur un podium : il faut plus qu'un échange de vues officiel entre le Comité de l'information et le Secrétariat. Nous vous proposons plutôt de travailler de concert : prenons place ensemble comme des partenaires, comme des amis animés d'une même mission, mettons en commun notre sagesse collective, notre expérience et peut-être avant tout, notre sincère désir de faire parler le Programme de l'information des Nations Unies, et donc l'Organisation elle-même; donnons à ce programme plus d'intérêt, plus d'influence, plus de sens pour "nous les peuples" par lesquels – et pour lesquels – il existe.

Peut-on le faire, Monsieur le Président, si on ne le fait pas d'habitude? Je pense bien que oui. Peut-être pourrions-nous tous profiter d'un grain de folie. Bernard Shaw disait un jour, le monde est fait de deux catégories de gens, les raisonnables et les fous. Les raisonnables acceptent le monde tel qu'il est, les fous veulent le changer. Tâchons, de concert, de changer ce que nous pouvons changer à notre programme d'information.

Nous voyons le monde changer tout autour de nous. Pour rester dans le vent, pour changer avec le monde, nous devons ensemble faire le saut et nous risquer dans ce qui est folie pour le conformiste. Nous devons travailler de concert, en nous servant avec respect – et avec fierté – du pouvoir de l'information pour orienter ce changement, en prenant les principes et les vues de la Charte comme force agissante pour changer le monde, au plus grand profit de tous.

Ne voulant pas abuser de votre temps ni épuiser votre attention, je me suis contenté, dans cette déclaration déjà trop longue – avec l'autorisation de votre bureau – de vous proposer une exposition générale des orientations que nous envisageons de donner au Département de l'information; j'ai voulu simplement vous pénétrer de l'idée que votre collaboration, votre expertise considérable et, particulièrement, votre appui nous sont absolument indispensables car ce n'est qu'ensemble que nous pouvons faire porter leurs fruits à nos projets. Le texte intégral de mes observations, en particulier le rapport requis sur les activités du Département au cours de l'année écoulée, vous sera distribué. Vous en trouverez des exemplaires supplémentaires au fond de la salle. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une session fructueuse et renouvelée

notre engagement à apporter à vos importants travaux toute notre coopération et tout notre appui.

Au paragraphe 20 de la résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le "Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa quinzième session, en 1993 ... des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution".

L'intérêt sans cesse croissant que portent les médias aux activités de l'ONU depuis ces dernières années se manifeste de la façon la plus frappante par la place sans précédent que réservent à l'Organisation et au Secrétaire général les journaux et les magazines ainsi que la radio et la télévision. Le Département de l'information a pris des mesures pour pouvoir répondre à cette demande de plus en plus élevée de renseignements sur les activités des Nations Unies, tout en veillant en même temps à ce que le Secrétaire général et les fonctionnaires supérieurs soient tenus au courant des événements marquants de l'actualité.

Face à une multitude de questions portant sur l'ensemble du domaine des programmes des Nations Unies ainsi qu'à des demandes d'information de dernière heure concernant les activités de l'Organisation sur le terrain, le Département a dû coordonner l'afflux quotidien de renseignements provenant de chacune des opérations nouvelles et des bureaux extérieurs. Afin de répondre aux besoins des médias, l'information brute reçue de l'extérieur doit être adaptée presque instantanément pour être diffusée à la presse sous une forme appropriée (communiqués, déclarations, bulletins et exposés). La conférence de presse quotidienne permet de diffuser rapidement ces informations essentielles à tous les correspondants au Siège de l'ONU et dans le monde entier. En outre, les réunions quotidiennes destinées aux attachés de presse des missions permanentes, qui ont lieu immédiatement après les conférences de presse, servent à tenir les délégations au courant des activités de l'Organisation.

Il convient de rappeler aussi que, l'année dernière, le Département a été également chargé de tenir le Secrétaire général et les fonctionnaires supérieurs au courant des événements marquants de l'actualité 24 heures sur 24. En suivant presque en permanente les dépêches des agences de presse, le Département a pu produire trois bulletins de nouvelles par jour, ainsi que d'autres études et communiqués spéciaux suivant les besoins.

L'intérêt sans précédent que portent les médias aux activités de l'Organisation est pour une grande part à la mesure de son action dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En raison de l'accroissement spectaculaire du nombre des opérations de maintien de la paix et de l'évolution de leur mandat qui embrasse actuellement un large éventail de tâches telles que l'organisation d'élections, la fourniture d'une aide au développement et d'une assistance humanitaire aux populations victimes de la guerre, ou encore la promotion de la réconciliation et à la reconstruction nationales, tâches qui s'ajoutent à l'envoi traditionnel d'observateurs militaires pour endiguer les conflits, le Département a eu la lourde tâche d'informer la communauté internationale des activités de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, du rétablissement de la paix et de l'établissement de la paix afin de promouvoir une image plus complète et plus réaliste de ses activités et de susciter un large soutien ainsi que d'éviter les malentendus, les attentes irréalistes et les critiques infondées. Il est indispensable de pouvoir diffuser en temps utile des documents d'information objectifs et cohérents préparés en collaboration étroite avec les différents services techniques concernés, pour promouvoir une atmosphère de compréhension et obtenir le soutien indispensable à de telles opérations.

Au nombre de ses activités destinées à diffuser des informations touchant aux domaines prioritaires du maintien de la paix et du rétablissement de la paix, le Département a publié, en coopération avec le Bureau du service des conférences, le texte d'un rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" sous forme de brochure. Publiée dans les six langues officielles à un tirage total de 163 000 exemplaires, cette brochure qui a été aussi traduite dans 11 autres langues, a éveillé l'intérêt et l'attention de la communauté internationale quant à l'action que l'Organisation pouvait être amenée à entreprendre en vue du renforcement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales en cette période post-guerre froide. En outre, au cours de l'année écoulée, le Département a continué à publier régulièrement des mises à jour sur l'ensemble des 13 missions de maintien de la paix menées actuellement par l'Organisation, ainsi qu'un certain nombre de documents de synthèse, d'articles de fond, de brochures et de dossiers de presse.

Dans le cadre de ces efforts, le Département a collaboré à la préparation d'un cahier spécial consacré aux activités de maintien de la paix de l'Organisation publié dans le numéro de septembre 1992 du Military History Quarterly, ainsi qu'à la préparation d'un supplément spécial que cette revue a consacré au maintien de la paix. Ces matériaux ont atteint le vaste public des abonnés du Quarterly. Quant au supplément spécial, il a été également diffusé par les soins de l'Organisation. En outre, le Département est en train de préparer un tableau mural illustrant la chronologie des opérations de maintien de la paix, qui sera publié en quatre langues et il effectuera en 1995 un nouveau tirage de The Blue Helmets, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/73 B.

Le Département a également continué à fournir un appui en matière d'information et une assistance technique aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions politiques. C'est ainsi qu'il a récemment conçu et réalisé une série de documents imprimés et audio-visuels sur la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée. En outre, dans le cadre de la mise en place du programme d'information envisagé pour la Somalie, le Département a passé des accords avec Radio Le Caire aux termes desquels le réseau des services extérieurs de cette radio recevrait les bulletins d'information hebdomadaires émanant du Département pour les diffuser vers la Somalie après adaptation. Cet accord provisoire, qui est devenu opérationnel le 15 janvier 1993, a été conçu comme un moyen temporaire de diffusion de l'information sur le rôle et les objectifs de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) tant qu'une solution plus satisfaisante ne pourra pas être réalisée sur place. Afin de participer au processus de transition allant de la Force d'intervention unifiée à ONUSOM II en Somalie, le Département a envoyé une mission en février de cette année chargée d'évaluer la faisabilité et les modalités de rétrocession à ONUSOM II de la station de radio et du journal qui étaient tenus par les forces armées des Etats-Unis. Le Département a transmis pour décision au Département des opérations de maintien de la paix les recommandations qu'il avait élaborées à partir de ses conclusions. Le Département a aussi réalisé un certain nombre de documents imprimés sur les opérations de maintien de la paix. Succédant aux deux éditions publiées en 1992, une nouvelle mise à jour a été publiée au début de cette année sur toutes les opérations en cours. Cette publication en langue anglaise donne des renseignements concis et complets sur chaque mission, son origine, sa composition et son financement ainsi que sur les mesures prises par le Conseil de sécurité et l'évolution de la situation. En raison de la grande demande qui se manifeste pour cette publication, le Département envisage d'en réaliser la prochaine mise à jour en plusieurs langues. En outre, le Département a réalisé cette année un long article de fond sur les activités de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge depuis son entrée en scène en 1992. En collaboration avec 15 organismes des Nations Unies, le Département

prépare un livre sur le Cambodge qui sera écrit par des auteurs indépendants et publié en coproduction avec un éditeur extérieur. Deux documents de référence – l'un sur l'ex-Yougoslavie et l'autre sur la Somalie – ont été publiés en 1992, qui font actuellement l'objet d'une mise à jour. Toujours en 1992, le Département a publié un article de fond sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II et sur les activités de la Commission spéciale des Nations Unies pour l'élimination des armes de destruction massive en Iraq.

En novembre 1992, conjointement avec la Société Time Warner, le Département a réalisé dans le hall du Siège une exposition intitulée "Somalia's Cry". Inaugurée par le Secrétaire général et le Directeur exécutif de Time Warner, cette exposition a été largement commentée dans les médias. En outre, le numéro de décembre 1992 de la revue Life a publié un grand nombre de photographies saisissantes provenant de cette exposition ainsi que toute une page d'annonce d'intérêt général par le Secrétaire général. Time Warner a fait don à l'Organisation des photographies exposées.

Dans le cadre de ses activités visant à favoriser le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement pacifique des conflits, le Département a réalisé un dépliant en six langues contenant les textes de la Déclaration concernant les activités d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme suite à la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution 46/59 du 9 décembre 1991.

Dans le domaine du désarmement, le Département a poursuivi sa collaboration avec le Département des affaires de désarmement. Cette collaboration a abouti à la mise au point d'un dossier de presse publié en novembre 1992 à l'occasion de la publication du rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7).

Une autre activité qui a suscité un intérêt sans précédent dans le monde entier a été la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 et qui a figuré au nombre des sujets qui ont captivé l'attention générale à propos d'un problème qui préoccupe l'humanité. Le Comité est saisi dans le document A/AC.198/1993/3 du rapport sur les résultats de l'exécution à l'échelle du système d'un programme d'information concernant ladite Conférence.

Le Département a poursuivi depuis juillet 1992 ses activités visant à promouvoir les objectifs d'un développement économique écologiquement durable grâce à un large éventail de programmes d'information destinés à maintenir l'élan et à satisfaire la forte demande de renseignements que cette question suscite dans le monde entier. Des publications thématiques ont été préparées et ont fait l'objet d'une large diffusion; il s'agit notamment du dossier de presse "The road from Rio" (uniquement en anglais) et des dossiers : "La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement", "La Déclaration sur les principes relatifs aux forêts", "La Convention sur les changements climatiques" et "La Convention sur la biodiversité" (en anglais, français et espagnol). Grâce à l'aide du Gouvernement du Danemark, le Département a pu publier les trois textes adoptés après négociation par la Conférence sous le titre de "Action 21 : les programmes d'action des Nations Unies adoptés à Rio". Au nombre des documents audio-visuels réalisés sur la question du développement durable, on compte un documentaire de 30 minutes intitulé "Le Sommet planète Terre" dans lequel l'Organisation essaie de saisir l'esprit de Rio en fournissant de larges informations sur les questions en jeu et en consacrant des séquences animées aux événements qui ont fait de ce Sommet de la planète Terre la "Conférence de la Décennie".

Le Département a appliqué tous ses efforts à prolonger l'intérêt et le soutien du public aux activités liées à la Conférence ou postérieures à celle-ci en suscitant un appui aussi large que possible à d'autres activités de l'Organisation dans le domaine économique et social.

En 1992, l'Assemblée générale a célébré deux grandes dates : le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Pour sensibiliser le public aux conséquences du vieillissement dans le monde, le Département a préparé des documents d'information pour la célébration de la Journée internationale pour les personnes âgées (1er octobre). Une pochette d'information contenant huit articles de fond sur ce sujet a été réalisée en anglais, espagnol et français. En outre, le Département a préparé une exposition itinérante portable qui illustre les principes adoptés par les Nations Unies à l'égard des personnes âgées, exposition qui est actuellement présentée à l'Office des Nations Unies à Vienne. Dans sa résolution 47/86 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale a exprimé sa reconnaissance "au Département de l'information ... de la très importante contribution qu'il a apportée à la campagne mondiale d'information" dans le domaine du vieillissement.

Pour marquer la fin, en 1992, de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, le Département a préparé une pochette d'information en anglais, espagnol et français qu'il a largement diffusée aux médias et aux organisations non gouvernementales. Le Département a en outre coordonné la préparation d'un projet d'ouvrage interinstitutions intitulé "The United Nations Decade of Disabled Persons - A Decade of Accomplishment". Cet ouvrage illustré, en couleurs, a été réalisé en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, le Département a réalisé et présenté au Siège une exposition photographique portable composée de six panneaux illustrant les idées essentielles du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Cette exposition est actuellement présentée à Vienne. Enfin, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des handicapés (3 décembre) au Siège, le Département a organisé la présentation d'ordinateurs et d'autres technologies avancées au service des handicapés et a procédé à la projection de son film - primé - sur les handicaps intitulé "Briser les barrières".

On célèbre en cette année 1993 l'Année internationale des populations autochtones. L'idée avait été lancée lors d'une manifestation culturelle,, fortement médiatisée, organisée le 10 décembre 1992, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Cette manifestation a contribué à faire prendre conscience des problèmes rencontrés par les peuples autochtones dans toutes les régions du monde, suscitant une forte demande d'informations sur ce questions. Au cours de l'année écoulée, le Département a pleinement participé à la préparation des activités et des produits d'information en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, prévue à Vienne du 14 au 25 juin 1993. Le programme d'information en vue de la Conférence, dont le budget s'élève à quelque 400 000 dollars, comporte une grande variété de matériaux imprimés, notamment l'affiche de la Conférence, un dossier pour les médias contenant plusieurs documents d'information, des annonces imprimées d'intérêt général, et une édition spéciale de "Suggestions à l'attention des orateurs" consacrée à la question des droits de l'homme. Des programmes de radio et de télévision consacrés à cet événement ont été également préparés par le Département, notamment des annonces spéciales d'intérêt général pour la radio et la télévision et des programmes spéciaux pour la série "L'ONU en action", diffusée sur le réseau Cable News Network (CNN), et pour "World Chronicle". On notera

qu'on s'est particulièrement attaché à fournir des matériaux aux centres d'information des Nations Unies et, dans ce cadre, 15 centres particulièrement actifs ont bénéficié de subventions pour réaliser des publications, des séminaires et d'autres événements spécifiques à propos de cette conférence. Enfin, une série de projets complémentaires d'information sur le thème de la Conférence ont été réalisés grâce à un financement du Gouvernement autrichien et du Centre des droits de l'homme. On y trouve notamment des annonces spéciales d'intérêt général pour la télévision et des bandes d'information vidéo, un programme qui fait appel à des personnalités éminentes pour la promotion des objectifs de la Conférence, la préparation du visionnage de documentaires vidéo et une exposition de dessins consacrés à la question des droits de l'homme ainsi qu'une aide financière pour permettre à 18 représentants de pays en développement de participer à la Conférence.

Pour ce qui est de l'avenir, le Département a plusieurs tâches importantes à accomplir dans le domaine du développement social. Il s'agit notamment de la couverture de deux grands événements prévus en 1994, à savoir la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire, et la célébration de l'Année internationale de la famille, et des activités de promotion à prévoir. En outre, des plans sont mis au point pour assurer la promotion et la diffusion auprès des médias des trois événements principaux prévus dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'ONU en 1995 : le Sommet mondial du développement social qui doit se tenir à Copenhague, et la quatrième Conférence mondiale prévue à Beijing en septembre et, enfin, le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

En ce qui concerne la célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, le Département a également redoublé d'efforts, l'an passé, pour mettre au point une campagne de relations publiques énergique en vue de promouvoir les objectifs de l'Organisation. A cet effet, il a constitué une équipe qui comprenait aussi des représentants de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD et de l'UNICEF. Cette équipe a conçu un logo pour la campagne, dessiné une affiche et esquissé les grandes lignes d'une brochure de présentation. Le Département travaillera en étroite collaboration avec la nouvelle Conseillère spéciale du Secrétaire général pour les relations publiques et avec son équipe.

En coopération avec Affiliated Advertising Agencies International, Inc. - un réseau d'agences de publicité opérant dans différents pays -, le Département a récemment lancé une campagne internationale d'intérêt général dans la presse écrite, à la radio et à la télévision, en vue de promouvoir l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. Cette campagne mettra initialement l'accent sur les droits de l'homme, le rétablissement et le maintien de la paix, l'environnement et la lutte contre l'abus des drogues. Le Département a fourni les éléments d'information nécessaires à ce projet et participé à la mise au point de messages spécifiques, qui seront éventuellement modifiés par les agences participantes en fonction des préoccupations du public dans leurs pays respectifs. Le Département n'aura rien à déboursier, son partenaire se chargeant de réunir les fonds nécessaires. En outre, en coopération avec l'Association internationale de relations publiques, le Département remettra le Prix annuel des Nations Unies, le 20 mai 1993, au lauréat du concours de la meilleure campagne de relations publiques en faveur des objectifs poursuivis par l'Organisation. Le concours est ouvert à des participants de tous les pays du monde.

Au cours de l'année écoulée, le Département a également poursuivi son programme d'information sur la question de Palestine, comme le lui avait demandé

l'Assemblée générale dans sa résolution 47/64 C du 11 décembre 1992. Dans ce contexte, il n'a négligé aucune occasion de contribuer au processus de paix en cours en facilitant le dialogue entre les deux parties. Avec l'appui du Gouvernement grec, il a organisé en avril dernier à Athènes une réunion à l'intention des journalistes, à laquelle ont participé des décideurs, des analystes politiques et des journalistes de renom : cette réunion a donné lieu à des échanges de vues qui, pour être officieux, n'en ont pas moins été utiles. En outre, en coopération avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Département organise actuellement à l'intention des journalistes une réunion plus importante qui se tiendra à Londres en juin 1993. A ce propos, le Département tient à remercier les Gouvernements grec et britannique de l'avoir aidé à organiser ces manifestations. Dans le même ordre d'idées, il faut également noter qu'en réponse à une demande formulée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, la bibliothèque Dag Hammarskjöld a récemment mis à jour sa bibliographie de 1976 sur la question de Palestine. Ce recueil, qui paraîtra prochainement, comprend deux parties, l'une regroupant les documents publiés par le système des Nations Unies, l'autre la documentation extérieure à l'ONU.

Le Département a également poursuivi son programme de lutte contre l'apartheid, en modulant ses activités en fonction de l'évolution de la situation en Afrique du Sud et de l'attitude nouvelle et constructive de la communauté internationale face à la question. Du fait que toutes les communautés sud-africaines, les partis et les dirigeants politiques sont engagés dans un dialogue sérieux sur la meilleure façon de construire une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale, le Département s'est principalement employé à tenir l'opinion mondiale au fait de la situation, afin de l'aider à comprendre et appuyer les changements historiques que connaît le pays, et de soutenir son intérêt. Le grand public a bien accueilli la série d'articles sur l'Afrique du Sud récemment publiée dans L'ONU fait le point. Si la situation dans le pays s'y prête, le Département a l'intention d'organiser dans quelques mois une table ronde à l'intention des journalistes, en coopération avec le Centre contre l'apartheid. Cette table ronde se tiendrait en Afrique du Sud.

Le Département a également poursuivi, avec beaucoup de succès, son action visant à sensibiliser l'opinion publique internationale à la crise économique que traverse l'Afrique et à lui faire connaître les efforts déployés par les pays africains pour opérer, avec l'appui de la communauté internationale, des réformes économiques et politiques ambitieuses en vue d'amorcer la reprise. Sur la base d'éléments d'information parus dans la publication trimestrielle Afrique : relance et d'autres publications du Département, de nombreux articles décrivant la situation économique du continent et les autres crises dans lesquelles il se débat ont paru dans la presse internationale comme dans la presse africaine. A la suite de la parution d'une brochure sur la dette africaine, le personnel de la United States Congressional Committee on African Debt (Commission parlementaire des Etats-Unis pour la dette africaine) a sollicité un entretien consultatif avec des fonctionnaires compétents de l'Organisation, entretien qui s'est tenu à Washington, le 15 avril 1993; une publication du Département sur le thème des opérations humanitaires dans la période de l'après-guerre froide a donné lieu à un éditorial dans The Washington Post, où Afrique : relance était nommément cité – événement sans précédent pour un périodique des Nations Unies – et à des articles dans Le Monde, le Corriere della Sera et le Frankfurter Allgemeine Zeitung ainsi que dans d'autres journaux européens. Le Département a également collaboré étroitement avec le PNUD et l'UNICEF en vue de sensibiliser l'opinion à la crise africaine. C'est ainsi qu'il a aidé à organiser, à l'intention d'éminents journalistes européens, un séminaire relatif à la Conférence internationale de l'Organisation de l'unité africaine sur l'assistance aux enfants africains, qui devait avoir lieu à Dakar,

au Sénégal. Ce séminaire, qui s'est tenu à Londres le 11 novembre 1992, a bénéficié d'une large couverture médiatique.

Comme mentionné plus haut, le Comité est saisi d'un rapport intitulé "Publications régulières et publications les plus importantes du Département de l'information", publié sous la cote A/AC.198/1993/5, rapport qui répond à certaines questions bien précises des délégations. En outre, en application de la résolution 46/73 B de l'Assemblée générale et en coopération avec la maison d'édition Martinus Nijhoff Publishers, le Département a consenti des efforts importants pour rattraper les retards accumulés dans la production de l'Annuaire des Nations Unies, afin que cet ouvrage paraisse dorénavant dans les délais voulus. Le quarante et unième volume (1987) a été publié en mars de l'année dernière, et dès décembre 1992, c'était au tour du quarante-cinquième volume (1991), c'est-à-dire de la dernière édition de l'Annuaire, de faire l'objet d'une présentation officielle : l'an dernier et pour la première fois depuis 30 ans, l'Annuaire a donc paru dans les 12 mois suivant l'année civile sur laquelle il portait. Imprimés à l'extérieur, ces deux volumes ont été tirés chacun à 8 000 exemplaires au total. Plus de 4 000 exemplaires du volume consacré à 1987 ont été diffusés, le produit des ventes et des redevances perçues au titre des droits d'auteur représentant pour l'Organisation une recette totale de 112 000 dollars. La demande a été beaucoup plus forte pour le dernier volume, qui porte sur 1991, et l'on s'attend que la recette totale s'élève à plus de 121 000 dollars. L'Annuaire demeure l'ouvrage de référence le plus complet et le plus fiable sur l'activité de l'ONU et le Département souhaite conserver cet avantage. En conséquence, le quarante-deuxième volume (1988) est déjà en bonne voie : il devrait paraître cet été. Quant au volume consacré à 1992, il devrait être publié dès décembre 1993. Les volumes en souffrance (1989 et 1990) devraient paraître en même temps que ceux de 1993 et 1994, c'est-à-dire en 1994 et 1995, respectivement; le Département a donc décidé de rattraper les retards accumulés et après 1995, de continuer de faire paraître cet important ouvrage de référence chaque année dans les délais prescrits.

Au cours de l'année écoulée, le Département a fait des efforts considérables pour instaurer la parité du français et de l'anglais dans les communiqués de presse consacrés aux séances, en utilisant judicieusement le matériel existant, comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/73 B. Il a donc installé des ordinateurs dans d'autres salles de conférence et il s'attache à faciliter la rédaction des communiqués de presse dans les deux langues. En outre, en réponse à une autre demande formulée par l'Assemblée générale dans la même résolution, à l'issue de la première partie de la quarante-septième session, et grâce à un réagencement de ses ressources, le Département a produit en anglais, arabe, espagnol et français, un communiqué de presse contenant les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée et indiquant les résultats des votes.

Le Département a consenti des efforts importants pour produire et diffuser des éléments d'information à la radio et à la télévision. On a souvent remarqué que les émissions de radio, en particulier, constituaient un moyen efficace et bon marché d'atteindre un public nombreux et divers, notamment dans les pays en développement. De fait, depuis plus de quarante ans, la radio a joué un rôle crucial dans la diffusion du message de l'Organisation auprès de toutes les régions du monde. A l'heure actuelle, le Département produit 37 émissions radiophoniques dans 19 langues sur l'ensemble des questions que l'Organisation considère comme prioritaires. Ces émissions sont transmises régulièrement à quelque 2 000 journalistes dans 193 pays et territoires.

L'ONU en action, magazine télévisé hebdomadaire d'une durée de trois minutes produit en anglais, espagnol, français et russe, et le programme World

Chronicle touchent une vaste audience car ils sont transmis à quelque 40 stations de télévision dans le monde entier. En outre, certains documentaires de l'ONU, tels que Jouer à cache-cache en Iraq, ont récemment été diffusés à des heures de grande écoute par de grandes chaînes de télévision dans un certain nombre de pays. Il convient de noter qu'afin de répondre aux besoins des audiences et des journalistes télévision internationaux, le Département produit toutes ses émissions vidéo en NTSC et PAL, et les distribue sur bandes de tous formats et de tous standards, en fonction des besoins. La couverture vidéo de réunions et manifestations officielles se fait sur bandes NTSC qui sont converties ensuite à d'autres formats par des distributeurs qui les envoient dans le monde entier, tandis que, dans le cas des transmissions directes par satellite, la conversion se fait automatiquement au fur et à mesure de la transmission. Les éventuelles demandes de couverture télévisée sous des formats différents sont renvoyées à une entreprise des environs qui effectue la conversion au procédé requis.

Le Département a toujours accordé une importance particulière aux médias accrédités au Siège. Du fait de l'intérêt que soulèvent les activités de l'ONU, les modestes installations mises à la disposition des correspondants accrédités sont régulièrement prises d'assaut. A la suite de l'adoption de la résolution 47/73 B, le Département a demandé au Bureau des services généraux du Département de l'administration et de la gestion d'étudier la possibilité de réaménager les locaux et les installations mises à la disposition des médias. Il a précisé, ce faisant, qu'il n'existait aucun autre local susceptible d'être affecté à ces derniers et que tant la zone de distribution des documents que les installations d'accréditation et de liaison étaient inadéquates. A la fin d'avril, la Division des bâtiments et des services commerciaux du Bureau des services généraux a fait savoir au Département qu'elle était entrée en contact avec les architectes qui avaient présidé à la construction du Siège, pour leur demander si, à leur avis, il était possible d'ajouter un étage au-dessus de la cafétéria. Lesdits architectes ont répondu que cette solution n'était pas envisageable sur le plan architectural, qu'elle coûterait très cher et aurait de multiples conséquences pratiques. Le Bureau a également étudié la possibilité d'utiliser une partie des locaux situés dans l'ancien immeuble de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, qui appartenaient à présent à l'Organisation, mais ces bureaux avaient déjà été affectés au Département des opérations de maintien de la paix. Le Bureau estimait donc qu'à l'heure actuelle, la seule façon d'améliorer les bureaux et les installations mises à la disposition de la presse était de les réaménager selon le principe de l'espace "ouvert", en éliminant les bureaux individuels et en créant un certain nombre de stations de travail utilisables par tous les correspondants. Compte tenu des frais de location de bureaux temporaires, de rénovation des locaux, de construction et de déménagement, un tel réaménagement reviendrait à environ 1 million de dollars et demanderait à peu près 18 mois. De ce fait, et comme la proposition en question a peu de chances de satisfaire les besoins et l'attente de tous les intéressés, je propose de constituer une petite équipe qui serait chargée d'étudier d'autres possibilités. En outre, étant donné l'importance de ses incidences financières, le Comité souhaitera sans doute soumettre la question à l'examen de l'Assemblée générale.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans Agenda pour la paix, les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer dans le rétablissement de la paix au sens le plus large. Elles participent en effet très activement au développement, en consacrant chaque année plus de cinq milliards de dollars aux pays en développement. Elles contribuent encore aux efforts de la communauté internationale en ralliant le grand public aux programmes et initiatives de l'ONU et en recueillant les ressources nécessaires à leur bonne exécution. A l'heure actuelle, quelque 20 000 organisations non gouvernementales du monde entier collaborent, d'une façon ou d'une autre, avec

le système des Nations Unies. Le nombre d'ONG accréditées par le Département a plus que doublé en cinq ans : il est à présent de plus de 1 400. Outre la conférence annuelle et les réunions d'information hebdomadaires qu'il a organisées pour les ONG, le Département a fait paraître un certain nombre de publications qui leur étaient destinées et leur a fourni d'autres produits et services par l'intermédiaire de son centre d'information des ONG. La Conférence de 1993 à l'intention des ONG, qui doit avoir lieu en septembre, portera sur le Sommet mondial pour le développement social de 1995.

Afin d'éclairer davantage le public sur l'activité des Nations Unies et de rehausser l'image de l'ensemble du système, le Département a organisé au Siège, en octobre 1992, la troisième Foire d'information interorganisations avec la participation des centres d'information de 29 organismes et programmes des Nations Unies. Cette initiative des plus réussies offre un bon exemple de coopération interorganisations dans ce domaine. A cet égard, le rapport sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), publié sous la cote A/AC.198/1993/8, mérite d'être mentionné. La dix-neuvième session du CCINU doit se tenir au siège de l'Organisation maritime internationale, à Londres, du 20 au 22 juillet 1993. Son ordre du jour provisoire recouvre toute une série d'activités d'intérêt mutuel, si bien que cette session sera une occasion importante et particulièrement bienvenue de procéder à des échanges de vues et d'examiner la possibilité à la fois de renforcer la coopération existante et d'élaborer de nouveaux projets communs dans certains domaines.

Dernier point, mais non le moindre, la fructueuse coopération entre le Département et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment en ce qui concerne l'exécution du Programme international pour le développement de la communication de cette dernière. Après avoir collaboré avec succès à l'organisation du Séminaire pour la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie, qui s'est tenu à Alma Ata du 5 au 9 octobre 1992, le Département et l'UNESCO envisagent d'organiser en avril 1994, à Santiago du Chili, un troisième séminaire régional du même genre, afin d'examiner la question de l'indépendance et du pluralisme de la presse en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce séminaire devrait porter surtout sur la presse rurale indépendante et sur la presse indépendante dans les bidonvilles qui entourent les grandes villes, ainsi que sur le rôle que joue cette presse dans le développement et l'environnement.

Note

^a DPI/1247.